

## Séance du 7 décembre 2021 à 19 heures

SÉANCE ORDINAIRE

Présidence : Madame Nathalie KELLER, Conseillère municipale

- |   |          |
|---|----------|
| 1] Approbation de l'ordre du jour   | p. 22089 |
| 2] Approbation du procès-verbal de la séance du 16 novembre 2021  | p. 22089 |
| 3] Communications du Bureau du Conseil municipal  | p. 22090 |
| 4] Assermentation de Madame Pascale PERROTTET, en<br>remplacement de Madame Suzanne KATHARI DUMPS, démissionnaire | p. 22090 |
| 5] Communications du Conseil administratif  | p. 22091 |
| 6] Questions sur les points 3 et 5  | p. 22094 |

**PÉTITION**

- |   |          |
|---|----------|
| 7] Contre l'utilisation abusive et dangereuse du trottoir par les deux roues,<br>route de Chancy, sur la portion onésienne, situé entre la place des<br>Deux-Eglises et les commerces jusqu'à la pharmacie (PET-12) | p. 22095 |
|---|----------|

**PROJETS DE DÉLIBÉRATION**

- |   |          |
|---|----------|
| 8] Rapport de la commission Développement durable et promotion<br>économique (DDPE-1583) - Concours Onex Avenir – Création<br>d'un concours communal de développement durable – Crédit<br>budgétaire supplémentaire de Fr. 10'000.00<br>(projet de délibération 2320) | p. 22097 |
| <b>Rapporteur : Monsieur Sven RITTER</b>  |          |
| 9] Plan de gestion des forêts (PGF) – Travaux forestiers – Crédit<br>cadre de Fr. 150'000.00 (projet de délibération 2349)  | p. 22109 |
| 10] Benne à ordures ménagères enterrée liée à l'autorisation de construire<br>au chemin des Verjus 92 – Crédit de Fr. 37'000.00<br>(projet de délibération 2350)  | p. 22111 |
| 11] Ecole d'Onex-Village – Rénovation du préau et des jeux - Crédit de<br>Fr. 380'000.00 (projet de délibération 2351)  | p. 22120 |
| 12] Crédit budgétaire supplémentaire de Fr. 1'534'972.58 pour<br>réaliser des amortissements complémentaires<br>(projet de délibération 2352)   | p. 22123 |

**PROJET DE MOTION**

- |   |          |
|---|----------|
| 13) Une bibliothèque d'objets pour les Onésien.nes (projet de motion 385) | p. 22125 |
|---|----------|

**PROJET DE RÉSOLUTION**

- |  |          |
|--|----------|
| 14) Fondation immobilière de la Ville d'Onex – Budget 2022<br>(projet de résolution 247) | p. 22127 |
|--|----------|

**AUTRES PROPOSITIONS**

- |   |          |
|---|----------|
| 15) Rapport de la commission Urbanisme (URB-1618) - Présentation des<br>projets et travaux en lien avec la mobilité, enjeux et discussion<br><b>Rapporteur : Monsieur Matthieu ISCHER</b> | p. 22130 |
| 16) Rapport de la commission Sociale (SOC-1619) – Présentation des<br>cuisines scolaires<br><b>Rapporteuse : Madame Nathalie KELLER</b>   | p. 22130 |
| 17) Propositions individuelles et questions   | p. 22131 |

**La Présidente  
Nathalie KELLER**

Réponse du Conseil administratif à :

- La question écrite QE/100 de Monsieur Abderrahman JOUAIDI du 9 mars 2021 "Les chemins en mauvais état aux abords des Evaux" p. 22136
- La question écrite QE /108 de Monsieur David MOSCHELLA du 12 octobre 2021 "Décorations lumineuses publiques pour les fêtes de fin d'année" p. 22137

Présent-e-s : Mesdames BEAUSOLEIL, BRAUNSCHWEIGER, DELEVAUX, DIOP, GIROUD, KELLER, MASE, SCHMIDT-MESSINA, VESELI, WICKI, Conseillères municipales

Messieurs AMBORD, BOYER, D'ARCANGELO FRANCO, FUSCO, GAUTHIER, ISCHER, JOUAIDI, LAPALUD, MOSCHELLA, PALMAN, PASQUIER, PETERSCHMITT, PRAT, RITTER, STURCHIO, SUCHET, TOGNAN, Conseillers municipaux

Excusé-e-s : Madame RUIZ, Conseillère municipale  
Monsieur ABBE-DECARROUX, PASCHE, Conseillers municipaux

Assistant à la  
séance : Mesdames Anne KLEINER, Maire, Carole-Anne KAST et Maryam YUNUS EBENER, Conseillères administratives

\* \* \*

**La Présidente (EVL) :** Mesdames et Messieurs, bonsoir. Si vous pouviez chacun, chacune, prendre vos places s'il vous plaît. Comme d'habitude vous trouverez vos micros avec vos badges nominatifs. Est-ce que tout le monde a inséré son badge ? Tous ceux qui sont là au moins. Oui, on dirait. Non, je.. Madame KAST, je vois pas si vous êtes allumée. C'est bon. Ah oui, là je le vois bien. Ok merci. C'est bon vous êtes là, vous participez en direct, je vous le confirme.

N'oubliez pas de laisser vos badges quand vous quittez la salle à la fin de la séance.

Mesdames, Messieurs, j'ouvre cette séance du Conseil municipal. Nous avons été régulièrement convoqués, nous pouvons valablement délibérer.

Je salue la présence de Madame Anne KLEINER, Maire et Mesdames Carole-Anne KAST et Maryam YUNUS EBENER, Conseillères administratives. Je salue également Monsieur Alain WALDER, secrétaire général et Madame Deborah MARTINEZ, secrétaire.

Je salue le public présent ce soir.

Sont excusés pour cette séance Messieurs ABBE-DECARROUX, PASCHE et Madame Sarah RUIZ.

Nous ouvrons cette séance de mardi 7 décembre. Jour à jamais frappé d'infamie, si l'on en croit le président Franklin DELANO ROOSEVELT, puisqu'il y a 80 ans aujourd'hui, heure

pour heure, une flottille d'avions japonais s'abattait sur le port américain d'Hawaï, Pearl Harbor, sans déclaration de guerre préalable.

Les Américains ne pardonneront pas cette lâcheté. Ça a-t-il changé le sort de la guerre ? Probablement pas mais certainement la manière dont les Américains l'ont abordée.

Sans transition, je souhaite son anniversaire.. nous souhaitons son anniversaire également à Madame Carole-Anne KAST. Et puis j'ai apporté un petit quelque chose. Parce que son anniversaire n'aurait pas dû avoir lieu ce soir, elle aurait dû avoir le droit de le fêter chez elle, comme tout un chacun. Mais il se trouve que je pars jeudi, mon mari fêtant ces 60 ans, nous partons les fêter ailleurs et elle a accepté de très bonne grâce de fêter le sien ici ce soir. Donc en mon nom et en nom de mon mari, nous lui souhaitons un bon anniversaire et nous la remercions.

Je me rassois et je termine. Alors Madame SCHMIDT-MESSINA.

**Mme SCHMIDT-MESSINA (S) :** Oui alors à cette occasion, puisque aujourd'hui c'est l'anniversaire d'une collègue, d'une conseillère administrative et d'une collègue qui a siégé depuis plus de 20 ans dans ce Conseil municipal. Donc je voulais lui dire qu'elle m'étonne de plus en plus et puis c'est une femme qui a beaucoup beaucoup de qualités, qui a un grand cœur et qui a une grande justice. Et ça je voulais quand même le souligner ce soir vu que c'est son anniversaire.

Et lui dire qu'elle continue à m'étonner et qu'elle continue sur cette voie à être aussi, comment dire.. aussi voilà. Bah enfin, joyeux anniversaire et je te souhaite une grande réussite de la part du groupe Socialiste et de tout le monde. Voilà. Merci.

Donc j'ai aussi un petit cadeau de la part du groupe Socialiste.

## 1) Approbation de l'ordre du jour

**La Présidente (EVL) :** Est-ce qu'il y a des remarques ? Une ou des ? Non, pas de remarques. Dans ce cas, celles et ceux qui approuvent l'ordre du jour, vous voudrez bien lever la main. Celles et ceux qui le refuse, levez la main. Et celles et ceux qui s'asbtiennent, personne. Ok.

**L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité des présents (27 votants)**

## 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 16 novembre 2021

**La Présidente (EVL) :** Est-ce qu'il y a des commentaires ? Non. Alors, celles et ceux qui approuvent, lèvent la main s'il vous plaît. Celles et ceux qui refuse. Abstention ?

**Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité présents (27 votants)**

**3) Communications du Bureau du Conseil municipal**

**La Présidente (EVL) :** Parmi les documents de cette séance, vous avez reçu :

- La liste des objets en suspens.
- Le point de situation de la liste des investissements.

Et puis vous allez trouver sur Cmnet une copie d'une pétition envoyée à Monsieur DAL BUSCO concernant le chemin du Pont du Centenaire, c'est un courrier du SIT relatif à la Fase et un courrier d'entrée en force de la dernière décision de l'ACG.

Vous trouvez tout ça sur le Cmnet.

**4) Assermentation de Madame Pascale PERROTET, en remplacement de Madame Suzanne KATHARI DUMPS, démissionnaire**

**La Présidente (EVL) :** Est-ce que je laisse un de mes collègues présenter Madame PERROTET ? Monsieur MOSCHELLA, vous avez la parole.

**M. MOSCHELLA (EVL) :** Oui bonjour Madame la Présidente. J'ai mal fait mon travail, j'avais oublié que je devais faire ça. Mais je vous présente Madame Pascale PERROTET, habitante d'Onex depuis de nombreuses années, qui était d'un soutien indispensable pour notre campagne et les activités de notre association. Et nous avons le plaisir ce soir de l'accueillir parmi nous et je vous demande de lui faire un très bon accueil. Merci.

**La Présidente (EVL) :** Merci, Monsieur MOSCHELLA. Madame PERROTET m'a expressément demandé de vous dire d'être patients avec elle, c'est une personne qui est malvoyante alors elle pourrait poser des questions qui pourraient éventuellement vous paraître étranges durant les séances mais c'est dû à son souci.

Madame PERROTET si vous voulez bien vous approcher et je vais demander à tout le monde de se lever, s'il vous plaît. (L'assemblée se lève.)

La Chancellerie d'Etat, Service des votations nous a informé que Madame Pascale PERROTET a accepté un mandat de conseillère municipale en remplacement de Madame Suzanne KATHARI DUMPS, démissionnaire. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ? C'est fait.

Je demande à Madame PERROTET de bien vouloir s'avancer. Vous êtes là. Je vais vous lire le serment et vous me répondrez, en levant la main droite, par soit « je le jure » soit « je le promets » :

*Je jure ou je promets solennellement :*

*d'être fidèle à la République et canton de Genève ;*

*d'obéir à la Constitution et aux lois  
et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ;*

*de garder le secret de fonction  
sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer.*

**Mme PERROTET (EVL) :** Je le promets

**La Présidente (EVL) :** Merci, bienvenue parmi nous.

## 5) Communications du Conseil administratif

**La Présidente (EVL) :** Qui souhaite prendre la parole ?  
Madame YUNUS EBENER, vous avez la parole, je crois.

**Mme YUNUS EBENER :** Oui merci, Madame la Présidente. Comme vous le savez, parce que nous avons maintes fois communiqué à ce sujet dans cet hémicycle et ailleurs aussi, nous.. ce qui nous tient très à cœur c'est bien évidemment l'égalité des genres dans différents secteurs dont le sport.

Et c'est une préoccupation qui est aussi partagée par la majorité du Conseil municipal et qui a été illustré par une motion pour une véritable mixité des genres. À ce sujet, le service de l'environnement et du sport a mis en œuvre une campagne de sensibilisation en collaboration avec la Ville de Genève qui s'appelle « objectif zéro sexe dans mon sport ».

Et vous allez voir ces prochains jours sur les réseaux sociaux de la Ville d'Onex, des petits clips et des affiches de personnes qui disent vouloir faire du sport librement. Il va y avoir 3 publications, une aujourd'hui sur la boxe, une autre le 9 décembre sur le foot et le 13 décembre sur la natation. Il va y avoir aussi sur le jogging mais à partir de 2022.

Une autre communication, un sujet tout à fait différent, vous allez voter un projet de délibération pour que l'on puisse modifier le giratoire Gros-Chêne pour que le nouveau bus puisse circuler. Ça a été fait. Malheureusement, peut-être que certains d'entre vous l'ont remarqué, à cette saison, on ne peut rien planter donc au niveau du paysage il va falloir patienter le printemps, des jours meilleurs, une meilleure température pour pouvoir voir des petites fleurs dans ce giratoire.

On vous offre une bouteille d'onésie qui est dans la salle des commissions. C'est un cadeau qu'on vous offre pour Noël. Et je voudrais juste rappeler l'historique de notre vin. Donc en fait, c'est en 2001 pour commémorer son 150<sup>ème</sup> anniversaire, la Ville d'Onex a replanté sa propre vigne dans le parc de la Mairie. Et elle a souhaité rester dans un cépage traditionnel de nos coteaux. C'est donc le muscat. Et là, l'idée c'était de faire un retour aux sources et

parce que la vigne a occupé une place importante dans l'histoire de la Commune et les derniers cèpes ont été arrachés en 1964.

La première récolte de la vigne qui a été plantée en 2001 a eu lieu en 2004 avec une production d'environ 528 bouteilles et la vigne a été plantée et exploitée durant 19 ans par le vigneron Luc MERMOUD à Lully. Et depuis le mois de février 2020, l'exploitation est assurée par le vigneron Jérôme CRU du domaine de Beauvent à Bernex alors que Luc MERMOUD, il est à Lully. Donc voilà, là vous avez ce vin que vous allez pouvoir déguster.

Un autre point dont je souhaitais aussi vous informer, cela concerne Servette. Peut-être que vous avez appris, le Grand Conseil a voté vendredi 12 novembre par 65 oui et 5 abstentions, une motion dont je vous donne le titre « pour un projet sportif cantonal fédérateur et ambitieux ».

Et en fait, cette motion demande au Conseil d'État de concentrer tous ces efforts et pour étudier la création d'un pôle foot à la Crotte-au-Loup, qui se trouve à Vernier. Et le message implicite du Grand Conseil qui a été repris lors de cette plénière, c'est d'inviter le Conseil d'Etat à renoncer aux Evaux dans l'idée du projet définitif. Le projet provisoire ils sont évidemment toujours dans cet état d'esprit mais de se dire parce que les Evaux faisaient aussi partie du projet définitif et on leur demande voilà.. le Grand Conseil a fait cette demande.

La dernière fois, Monsieur RITTER a interpellé le Conseil administratif concernant la 5G. Je me suis un petit peu renseignée sur le sujet et c'est vrai que le moratoire de la 5G a été levé en avril 2021 parce que les cantons n'ont pas de pouvoir à ce niveau-là et c'est au niveau fédéral. C'est à Berne que l'on tranche sur la 5G. Et en fait, ce qui est délicat, c'est que la justice elle a tranché pour la 5G mais elle ne dit pas si c'est bien ou si c'est pas bien. C'est au Conseil fédéral de trancher sur les risques et les mesures qu'il faut prendre concernant la concentration des rayonnements de ces ondes.

Maintenant, on n'est pas du tout.. en fait on a aucune preuve scientifique que ce soit bien ou que ce soit pas bien de l'impact de la 5G et le Conseil administratif à Onex a décidé qu'en l'absence de preuves qui nous prouvent que ce n'est pas nocif pour la santé et par un principe donc de prudence et de précaution parce qu'on a pas de faits scientifiques, nous avons décidés de systématiquement donner un préavis défavorable par rapport à ces antennes.

Je vois que vous êtes pas satisfait mais voilà. Nous avons trouvé que c'était plus sage. C'est tout pour mes communications.

**Mme KAST :** Merci, Madame la Présidente. J'ai quelques annonces d'annulation, malheureusement, à vous faire et quelques annonces de dépassement aussi puisque selon les règles de bonne gestion, les dépassements doivent vous être annoncés dès qu'on est au courant qu'ils ont lieu.

Donc au niveau des annulations, vous êtes certes pas tous concernés, toutes et tous concernés, mais néanmoins certains le sont, certaines aussi, et par ailleurs vous vouliez être interpellé vis-à-vis.. par rapport à certains habitants.

Donc au vu de la situation sanitaire, nous avons été contraints d'annuler le repas de l'escalade du club de Midi, donc le repas mensuel des seniors qui devait avoir lieu demain. Donc nous avons annulé cette réunion. Et puis également, nous avons décidé d'annuler le Noël, le repas de Noël des seniors, qui se déroule traditionnellement à la salle communale

en grande assemblée. Nous avons jugé que c'était pas raisonnable d'envisager cette manifestation sous cette forme.

Tout comme l'année passée, en compensation dirais-je, pour garder les liens et la solidarité entre les plus intergénérationnels et entre les concitoyens d'Onex, les seniors recevront un présent gourmand à domicile accompagné d'une carte de vœux afin de montrer que même si on ne peut pas offrir ce repas, et bien on pense sincèrement à eux et je crois que le geste est très apprécié.

Au niveau des dépassements, j'ai deux annonces plus spécifiques à vous faire qui ne sont pas des gros dépassements mais je trouvais normal de vous en informer. La première, vous en avez probablement déjà entendu parler, en tout cas les plus anciens d'entre vous en ont déjà entendu parler, il s'agit d'un dépassement pour l'achat de téléphones spécifiques pour les agents de police municipale. C'était un projet que nous avons mis au budget je crois en 18-19-20 et il ne venait pas tous ces ans donc on avait poussé dans le budget en 18-19-20 alors en 21 on en avait marre, on l'a plus mis pis évidemment c'est cette année-là que la facture arrive.

Donc voilà, on n'a pas prévu cette dépense parce qu'on pensait.. on savait pas comment le projet allait avancer depuis le temps que finalement il était dans le pipeline sans se concrétiser. Il s'est enfin concrétisé cette année, donc y'a un montant d'à peu près Fr. 7'000.00 qui n'était pas au budget et qui a été dépensé pour équiper les agents de police municipale de ces téléphones spécifiques qui sont connectés avec les bases de données de la police cantonale.

La deuxième annonce de dépassement concerne une de nos garderies, la garderie Le Bocage. Donc pour celles et ceux qui sont coutumiers de la commission sociale et qui ont en tête nos différentes institutions de la petite enfance, il s'agit de la garderie qui se situe dans le quartier de Belle-Cour et qui est depuis 2020 seulement subventionnée par la Ville d'Onex et qui n'a aucune réserve de trésorerie.

Évidemment que l'année 2020, nous avons fait les rallonges nécessaires pour pouvoir faire face à la situation Covid, mais ça n'a pas permis de remettre une quelconque réserve en caisse. Et la direction de cette institution, s'est adressée à nous en nous démontrant que y'avait un manque de liquidités pour terminer l'année.

Alors le Conseil administratif considérant qu'il s'agissait pas d'un montant faramineux, il s'agit de Fr. 30'000.00, a accepté d'accorder une rallonge de subvention, vous verrez un dépassement au niveau des comptes pour que Le Bocage puisse sereinement payer les salaires de novembre et décembre et faire face à ces obligations et commencer l'année prochaine dans une situation saine.

Effectivement, il y a eu un petit déficit au niveau de la prévision budgétaire. Il y a certains engagements auxquels ils n'ont.. qu'ils n'avaient pas anticipé. Mais nous avons vérifié ça de manière assidue au niveau de la comptabilité et il est clair qu'ils ont besoin de cet argent pour payer les salaires donc nous avons considéré qu'il fallait pouvoir leur amener ce soutien.

Voilà, c'est tout pour mes communications, Madame la Présidente. Je tiens juste quand même à dire que vous êtes tellement.. que vous avez été tellement adorables par rapport à mon anniversaire que finalement je trouve que c'était une très bonne idée de faire le Conseil municipal ce soir. Merci beaucoup.

**Mme la Maire :** Merci, Madame la Présidente. Pour poursuivre sur cette note de gaieté, je vous ferais remarquer qu'il est amusant de constater que notre conseillère administrative qui ne goûte pas aux vins, nous fait l'éloge de notre vigne communale. C'est très bien comme ça.

J'ai deux informations à vous transmettre. Tout d'abord, compte tenu de cette période Covid on se demande si les activités vont se poursuivre ou pas, qu'est-ce qui a lieu, qu'est-ce qui a pas lieu. Alors on vous attend tous à la fête de l'escalade à l'action citoyenne, la fête est maintenue. Elle aura lieu à partir de 18 heures 30, venez avec votre bol il y aura de la soupe. L'événement se fera à l'extérieur dans un contexte de protection contre la Covid mais il aura lieu.

Par ailleurs, le dernier spectacle onésien se déroulera comme d'habitude. Il y a pas de contraintes, vous savez qu'il y a une discussion par rapport au fameux 2G.. avoir été malade ou être vaccinés mais ce ne sera pas appliquée aux spectacles onésiens parce qu'il y a beaucoup de billets qui sont vendus et donc le pass sanitaire est exigé. Le spectacle aura lieu avec le masque. Et c'est une artiste humoriste donc si vous avez envie de rire avant la fin de l'année, venez entendre, voir, découvrir Antonia DE RENDINGER. Merci, Madame la Présidente.

**Mme YUNUS EBENER :** Oui, en entendant ma collègue, Madame KAST, j'ai oublié de vous évoquer un dépassement. Aussi ça concerne le budget des Evaux, il y a eu un dépassement de Fr. 1'000.00 qui avait pas été prévu et en fait les services ont posé ces Fr. 1'000'000.00 un peu trop rapidement et puis on s'est imaginé qu'on allait pouvoir économiser Fr. 20'000.00 et en fait c'était une économie qu'on a pas pu faire et donc vous allez découvrir dans les comptes un dépassement de Fr. 20'000.00 sur la ligne de l'entretien du parc des Evaux. Voilà, merci Madame la Présidente.

## 6) Questions sur les points 3 et 5

**La Présidente (EVL) :** Personne. Moi j'ai juste une question Madame KAST, relative aux seniors. Si je comprends qu'on fasse très attention avec eux, à l'envers ils souffrent aussi d'être seuls lorsqu'il y a pas les repas. Est-ce qui ne serait pas envisageable en janvier, par exemple, de faire un repas pour ceux.. pour tous ceux qui ont reçu la 3<sup>ème</sup> dose ? Par exemple, c'est une question.

**Mme KAST :** Moi j'entends et je dois dire que je partage avec vous le fait que j'annule toujours très à contrecœur une prestation. Je préfère généralement maintenir en petit comité ou que pour ceux qui sont volontaires plutôt que de tout annuler.

Mais c'est vrai qu'il faut aussi être conscient que la plupart de ces prestations tournent avec des bénévoles et qu'à partir du moment où les bénévoles eux-mêmes disent « je me sens pas de venir », je pense que c'est assez symptomatique d'une crainte généralisée dans ce public puisque les bénévoles pour la plupart de ces prestations sont eux-mêmes des seniors, des jeunes seniors actifs mais enfin des seniors. Et là je pense que c'est un petit peu la limite je dirais, on maintient la prestation.

Maintenant, pour ma part, l'annulation n'est jamais acquise. Aujourd'hui, la communication qui est faite vis-à-vis de mes services, c'est de dire que c'est pas parce qu'on a annulé l'escalade le 8 décembre et le repas de Noël.. je crois que c'était le 22 ou le 21 je m'en rappelle plus exactement.. enfin la semaine du 20 décembre, que forcément le club de midi de janvier sera annulé. Je pense qu'on doit à chaque fois faire l'évaluation en fonction de la situation sanitaire.

J'aimerais quand même relever que les quelques clubs de midi qu'on a fait avec le certificat Covid entre septembre, octobre et novembre, puisqu'on a fait que ces 3 là cette année, montrent que y'a pas tant de ça de seniors qui sont vaccinés. Donc disons qu'en tout cas dans notre public de prestation, on est pas au chiffre annoncé qu'était de 96% je crois de seniors vaccinés. On a eu un certain nombre de personnes qui sont venues avec le certificat tout à fait positivement mais un certificat de tests et non pas de vaccin.

**La Présidente (EVL) :** Ok, merci. J'ai pas de prise de parole demandée.

**7) Contre l'utilisation abusive et dangereuse du trottoir par les deux roues, route de Chancy, sur la portion onésienne, situé entre la place des Deux-Eglises et les commerces jusqu'à la pharmacie (PET-12)**

**La Présidente (EVL) :** Alors il s'agit d'une pétition des commerçants sur la route de Chancy. Je vois que le secrétariat général m'indique qu'il y a eu 675 signatures. Je les ai pas toutes là. J'ai juste le chiffre. C'est une pétition intitulée « Sauvons le trottoir et les commerçants ! »

Les bonnes raisons pour signer et faire signer cette pétition, je pense que tout le monde est d'accord, on renvoie cette pétition en commission des pétitions. Je sais pas s'il y a des commentaires de quelqu'un. Monsieur AMBORD, vous avez la parole.

**M. AMBORD (MCG) :** Merci, Madame la Présidente. Le danger de la coexistence des piétons et des cyclistes n'est plus à démontrer. Malgré toutes les motions et propositions individuelles déjà discutées au sein de ce Conseil, rien n'a été fait. La seule chose c'est l'effacement de la bande cyclable. Suite à cette mesure, ce sont les piétons qui ont la priorité mais les cyclistes s'en moquent royalement, le panneau rappelant cette règle. Les revendications des commerçants sont justifiées et doivent être prises au sérieux et en considération.

Le groupe MCG demande le renvoi en commission des pétitions et demande que les commerçants ainsi que les associations des cyclistes soient auditionnés. A priori le MCG s'opposera à la suppression des places de parking et des arbres. Il faut impérativement trouver un aménagement qui permet la coexistence apaisée les piétons et les cyclistes tout en maintenant les places de parc et les arbres. Je vous remercie.

**M. MOSCHELLA (EVL) :** Merci. Alors, le groupe ECHO-Vert'Libéraux acceptera le renvoi en commission.

**La Présidente (EVL) :** Merci. En général on vote pas pour les renvois en pétition.. pour les renvois des pétitions, on les renvoie directement en commission des pétitions. Pas de problèmes. Pas d'autres prises de paroles ? Ok.

## **Renvoi en commission Citoyenneté, communication et pétitions de la pétition PET-12.**

### **Texte de la pétition :**

*«Contre l'utilisation abusive et dangereuse du trottoir par les deux roues, route de Chancy, sur la portion onésienne, situé entre la place des deux églises et les commerces jusqu'à la pharmacie.*

1. *Initialement, avant le tram, il n'y avait pas de pistes cyclables sur la portion située entre la place des deux églises et la pharmacie.*
2. *Les marquages au sol des pistes cyclables, suite au tram, route de Chancy, sur la portion située entre la place des deux églises et la pharmacie ont été supprimées pour cause de dangerosité pour les piétons. Cette action a pris 3 années, suite à une demande du Conseil Municipal.*
3. *Un itinéraire alternatif a été prévu pour les cyclistes, plus sûr que la route de Chancy. Il passe sur la route de Loëx. Petit détour de 50m.*
4. *Malgré cela, le Conseil Administratif a toléré l'utilisation des deux roues sur le trottoir.*
5. *Il est temps, suite aux différents incidents d'incivilités et de bousculades causées par les deux roues de mettre en place toutes les mesures nécessaires pour sécuriser le trottoir et le rendre aux piétons.*
6. *A plusieurs reprises, les différents incidents ont failli créer de graves accidents.*
7. *De plus, la vitesse des deux roues à cet endroit est un facteur accidentogène pour les enfants de moins de 12 ans qui estiment difficilement la vitesse et la trajectoire des véhicules. De même, pour nos aînés, la vitesse excessive de certains deux roues reste problématique pour leurs rapides réflexes.*
8. *Il est a noté que ce que nous demandons c'est simplement la sécurisation du trottoir pour les piétons qui fréquentent le trottoir et que les deux roues utilisent le trajet qui est prévu à cet effet.*
9. *Lors des tractations entre l'association des commerçants d'Onex, les TPG et la commune d'Onex, la commune d'Onex s'était engagée à conserver et à augmenter les places de parking devant les commerces de la route de Chancy, nous demandons à ce que cet accord soit respecté pour la survie des petits commerces.*

*Les citoyennes et citoyens soussigné-e-s, habitants de la commune d'Onex, utilisateurs du trottoir demandent simplement, à travers cette pétition :*

*la sécurisation du trottoir pour les piétons qui fréquentent le trottoir et que les deux roues utilisent la trajet qui est prévu à cet effet, et le respect des accords cités ci-dessus au point 9 (sauvegarde des places de parking).»*

**8) Rapport de la commission Développement durable et promotion économique (DDPE-1583) - Concours Onex Avenir - Crédit budgétaire supplémentaire de Fr. 10'000.00 [projet de délibération 2320]**  
**Rapporteur : Monsieur Sven RITTER**

**La Présidente (EVL) :** J'imagine que je vais passer la parole au promoteur de cette délibération. Non c'est Monsieur STURCHIO.

**M. STURCHIO (S) :** Est-ce que peut être le rapporteur..

**La Présidente (EVL) :** Ah pardon. Excusez-moi j'ai une souris qui fonctionne pas du tout, c'est assez compliqué. Voilà. Vous avez la parole.

**Mme KAST :** Oui Madame la Présidente. En fait ce projet ressort de commission après un long travail d'examen donc il me semble que c'est au rapporteur qu'il faudrait donner la parole. C'est la procédure habituelle.

**La Présidente (EVL) :** Qui est le rapporteur ? C'est Monsieur RITTER. Monsieur RITTER vous avez la parole.

**M. RITTER (EVL) :** Merci, Madame la Présidente. Personnellement moi j'ai pas de grandes remarques à faire par rapport à ce.. enfin tout est dans le rapport. C'est vrai que ça a duré longtemps il y a eu 4 séances ou 5 séances je m'en souviens plus et donc c'est résumé dans le rapport. Voilà, j'ai rien d'autre à dire. Merci.

**Mme KAST :** Oui merci, Madame la Présidente. Mais comme il se doit en fait le projet ressortant de commission, je n'ai pas vraiment.. enfin c'est pas un projet du Conseil administratif. Il ressort de commission, je peux simplement attester du travail tout à fait constructif qui a eu lieu en commission.

Remercier évidemment le secteur du développement durable et plus particulièrement Madame CLAIR qui a accompagné ces travaux et qui a tenu la plume, j'ai envie de dire des travaux de la commission. Et puis laisser finalement votre Conseil municipal faire débat sur la question.

**M. STURCHIO (S) :** Merci, Madame la Présidente. Le groupe Socialiste tient à remercier les membres de la commission, les deux conseillères administratives qui s'y sont relayées, bien évidemment le personnel de l'administration et tout particulièrement la nouvelle collaboratrice Madame Magalie CLAIR, responsable du secteur du développement durable qui a été rapidement mise dans le bain avec ce projet de délibération.

Ce concours communal du développement durable d'Onex est un programme d'encouragement aux initiatives de la société civile en matière de développement durable en leur rapportant à la fois un actif financier, une plus grande visibilité.

Il ne faut pas sous-estimer les démarches individuelles qui sont tout à fait en ligne avec les objectifs du développement durable. Ces démarches sont peu ou pas connues et méritent une plus grande publicité afin d'inciter les Onésiens et les Onésiennes à les répliquer.

C'est précisément le but du concours Onex A-Venir, mettre en avant des actions à l'échelle communale, novatrices et reproductibles ayant un impact positif pour Onex voire sa région avoisinante immédiate. Par ce fait, il se distingue du prix cantonal qui cette année fête ces 20 ans et qui couvre les initiatives au niveau cantonal incluant des bourses et un prix pour des projets déjà réalisés.

Le constat quant à celui-ci est qualifié autant par le Président du jury, habitant et ancien conseiller municipal d'Onex, que par le Conseil d'Etat se réjouissant car il suscite toujours le même engouement et les dossiers de candidature reflètent toujours le même enthousiasme malgré les temps difficiles que nous traversons.

Au début du mois de juin, le Conseil d'Etat a adopté un nouveau plan climat cantonal visant à réduire de 60% les émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030 et protéger ainsi la santé et le bien-être de la population. Les défis liés au développement durable sont plus que jamais l'occasion d'innover dans une dynamique positive.

Ces projets doivent contribuer à la convergence et à l'équilibre au durable entre efficacité économique, solidarité sociale et responsabilité écologique. C'est l'article 2 alinéa 2 du règlement. Et dont l'impact est positif en termes de développement durable pour la Ville d'Onex voire sa région avoisinante immédiate.

Il me semble important de préciser qu'il y a bien peut-être des similitudes avec le contrat de quartier mais il y a surtout des différences entre le contrat de quartier Onex-cité et le concours Onex A-Venir. Déjà comme son nom l'indique, le contrat de quartier d'Onex-Cité n'est censé couvrir que le quartier d'Onex-Cité et non la totalité de la Ville d'Onex comme le concours.

Certains demanderont alors : « C'est quoi le contrat de quartier ? ». Le contrat de quartier Onex-Cité offre aux habitants ou habitantes la possibilité de s'impliquer et de participer à la vie du quartier en transformant leurs idées en projets concrets ou en s'investissant dans le contrat de quartier en lui-même. Il est composé d'un groupe de suivi de projet, ces membres accompagnent le porteur ou la porteuse des projets de l'idée à la réalisation. Il y a un comité de pilotage, le COPIL. Ses membres étudient les projets et auditionnent les porteurs/porteuses de projets pour en suite délibérer sur le financement des projets. Si le résultat est favorable, les porteurs/porteuses de projets et le groupe de suivi des projets procèdent ensemble à la réalisation des projets.

Pour ceux que ça intéresse, il y a un dépliant récapitulatif sur le site officiel de la Commune. Les valeurs partagées par le contrat de quartier d'Onex-Cité visent à renforcer le développement du pouvoir d'agir, la participation citoyenne, l'échange, le partage des compétences, le respect des différents points de vue. Le contrat de quartier finance des projets n'ayant aucun lien avec le développement durable ou en tout cas ce n'est pas son but premier. La composition du jury est également différente.

Le concours Onex A-venir, lui est ouvert à toutes personnes, groupes de personnes ou entités privées ayant un lien avec la commune étant domicilié ou ayant son siège sur le territoire communal ou encore opposant un projet présentant un apport pour la Commune.

La participation est aussi ouverte à des entités privées à but lucratif même si limité aux micro-entreprises, 10 personnes maximum. La dimension du concours est sans commune

mesure, il promeut les effets de la société civile, il apporte à la fois un appui financier et une plus grande visibilité, ce qui n'est pas le cas du contrat de quartier.

Un tel concours peut aussi être vecteur de création de nouvelles entreprises type start-up qui ont comme créneaux par exemple le mieux manger, consommer plus intelligent, préserver les ressources naturelles, dépolluer. Elles innovent à leur manière pour répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Elles sont entre autres créatrices de nouveaux emplois.

Avec un tel concours à son arc, Onex pourrait se targuer d'être une ville de progrès. Qu'en pensez-vous ? Et si on osait ? Et puis si par la suite on fait le constat que ce concours ne remplit pas ou plus le but escompté ou n'apporte pas l'aura souhaitée à Onex, on pourra toujours aviser à ce moment-là. Merci pour votre attention.

**M. AMBORD (MCG) :** Merci, Madame la Présidente. Le Conseil d'État a déjà mis en place depuis de nombreuses années un concours de développement durable qui décerne soit une bourse, un prix ou une distinction. Ces prix sont ouverts à toutes les entreprises et associations du Canton de Genève. La distinction cantonale du développement durable récompense une réalisation exemplaire issue d'organismes public ou pas public.

Le MCG estime qu'il est inutile de créer un nouveau doublon. Par conséquent, il s'opposera à ce projet.

**M. RITTER (EVL) :** Merci, Madame la Présidente. Bien que le règlement a été travaillé.. a bien été travaillé pendant toutes ces commission, notre groupe considère que le projet de développement durable pourrait être proposé au contrat de quartier.

De ce fait, ce concours n'ajouterait que du travail et des frais de fonctionnement supplémentaires à l'administration onésienne. C'est la raison pour laquelle notre groupe va refuser ce projet de délibération.

**Mme DELEVAUX (VE) :** Alors on est favorables de mettre en place un concours qui permettra de stimuler l'engagement de la population en faveur d'initiatives qui prônent le développement durable et permet ainsi de renforcer une dynamique qui sera bien suivie par le Conseil municipal. Donc pour le groupe des Verts, on propose de voter sur le siège. Merci Madame la Présidente.

**M. SUCHET (PLR) :** Merci, Madame la Présidente. Le groupe PLR maintient son avis que c'est une excellente idée de valoriser et récompenser les actions novatrices en termes de développement durable.

Cependant, en dépit des nombreuses séances de commissions, il n'a jamais été possible d'envisager de sortir du cadre et d'essayer d'être créatif et novateur concernant ce projet. Les travaux ont strictement porté sur la cosmétique du texte du règlement et il n'a jamais été toléré de s'en écarter.

Je me vois donc obligé de revenir en plénière pour vous expliquer notre position qui n'a pas pu être débattue en commission. Le principal reproche que nous adressons à ce projet est

qu'il est suranné dans sa forme, c'est une reprise du prix cantonal qui a plus de 20 ans. Mais surtout qu'il n'est absolument pas réfléchi dans une perspective de durabilité.

Un des principes reconnus qui doit guider un projet en développement durable est la transversalité. Un autre, la sobriété. Ce projet ne respecte ni l'un ni l'autre. Il devrait être possible de réfléchir de façon transversée et inclusive en étudiant la possibilité d'intégrer ce projet dans le contrat de quartier.

Cela aurait plusieurs avantages : inclure les principes de durabilité dans les pratiques du contrat de quartier. Cela aurait d'autant plus de sens que depuis 18 mois absolument tous les projets discutés dans le cadre du contrat de quartier concernent le développement durable. Un autre point essentiel ressort de la question de la gestion sobre et efficace des ressources qui est rappelée sans cesse par les chantres du développement durable et qu'en tant que PLR nous ne pouvons qu'approuver.

De vouloir ajouter une nouvelle couche aux mille feuilles des activités déjà nombreuses et qui nécessitent un investissement conséquent en temps et en moyens financiers, autant de la part du personnel communal que des membres du Conseil municipal, n'est pas souhaitable.

On nous propose de créer un nouveau jury alors que cela pourrait être un volet des activités des participants représentant le Conseil municipal au contrat de quartier. On nous propose de mobiliser des forces supplémentaires en termes de ressources humaines de la commune alors qu'il y a déjà au moins trois personnes qui s'occupent des projets de contrat de quartier.

La question des coûts induite par cette nouvelle activité communale n'est pas chiffrée. Les Fr. 10'000.00 du prix qu'on nous propose de voter ne représentent que la partie visible de l'iceberg de ce projet. Il n'est pas nécessaire de disposer d'une boule de cristal pour imaginer que le Conseil administratif revienne rapidement pour nous demander des postes supplémentaires pour gérer ce prix. Sans parler des jetons de présence des élus qui siégeront dans ce jury et qui se réuniront pour analyser les dossiers.

Un autre aspect du développement durable est d'encourager la réflexion autour de la notion d'économie circulaire. Cela me permet de boucler la boucle et de revenir au point de départ de mon intervention. Le projet du groupe Socialiste est le refus de ces représentants d'envisager une autre approche plus durable me semble malheureusement plus être une opération de publicité verte à bon compte sur le dos des finances communales, qu'une réelle volonté pour aller vers une ville plus durable.

Ne serait-ce pas ce que l'on appelle communément du greenwashing ? Pour toutes ces raisons le groupe PLR refusera, avec regret, ce projet qui n'a de durable que le nom. Merci Madame la Présidente.

**Mme KAST :** Merci, Madame la Présidente. Au-delà du fond et de ce projet, j'aimerais vous faire part de mon profond malaise en tant que conseillère administrative sur la manière dont ce débat, dans sa globalité et je dis bien pas ce soir, dans sa globalité, s'est déroulé.

Monsieur SUCHET vous venez notamment de dire que vous n'avez pas pu amener des propositions. Par ailleurs, nous avons fait travailler l'administration dans le sens des indications que la commission elle-même a décidé. Et nous avons fait travailler assez longuement et passablement d'heures l'administration dans ce sens.

Alors moi j'ai envie de vous dire, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, c'est pas ok pour moi de faire 4 soirées assez intenses aussi pour l'administration parce que d'abord y'a Madame CLAIR qu'a fait la fin mais Monsieur PITTLA a fait le début. C'est pas ok pour moi de faire 4 soirées sur un projet pour que finalement certains expriment à la fin de ce processus leur désaccord.

Je prends cet exemple parce qu'il me paraît particulièrement exemplatif justement. Mais c'est pas la première fois que j'ai ce sentiment-là et c'est pour ça que je m'en ouvre à vous. Je pense qu'il y a un problème de prise de conscience au sein des commissaires de leurs droits et donc évidemment de leurs devoirs également.

Si vous considérez que vous avez des propositions à amener et que vous voudriez un débat là-dessus, je vous prends en exemple mais encore une fois c'est pas directement lié à ce projet-là, cela vous appartient de formuler ces propositions, de les soumettre au vote de la commission soit elles sont suivies puis à ce moment-là ça oriente le travail dans une certaine direction. Ça peut même être des votes de principe d'ailleurs, ça n'a pas besoin d'être forcément des choses rédigées, ça peut être un vote de principe. Soit elles sont pas suivies et puis on continue à travailler dans une autre direction.

Mais je dois vous dire que moi j'ai l'impression à entendre plusieurs groupes ce soir qui n'ont jamais été dans ce sens en commission et là clairement c'est pas vous qui êtes visé Monsieur SUCHET parce que vous avez été tout à fait constant dans cette critique. Mais je le dis, j'ai l'impression qu'on a laissé travailler l'administration dans un mauvais sens pendant une année ou presque parce qu'entre vos séances de commissions il y a du travail, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, et je pense que mon message vise à vous faire prendre conscience.

J'ai aucun problème que certains soient opposés à un projet ou un autre, ça fait partie de la démocratie. Y'a aucun souci. Mais je pense que vous avez le devoir de le dire et de susciter des orientations, donc des votes, parce qu'évidemment on peut continuer à travailler dans un sens qui par hypothèse ne serait pas celui d'une majorité de la commission.. par hypothèse c'est pas forcément le cas mais par hypothèse.. ce n'est pas efficient, ce n'est pas efficace et ce n'est pas respectueux du travail de l'administration.

Monsieur SUCHET vous disiez que.. et c'est votre avis et il vous appartient, moi je ne le partage pas mais vous dites que le projet n'est pas efficient, n'est pas durable parce que finalement c'est une usine à gaz.. alors moi je ne sais pas si ce projet est durable ou pas et c'est difficile à dire avant qu'il soit mis en œuvre. Mais alors par contre, je peux vous rejoindre, c'est que le travail qui a été fait en commission n'est pas durable et n'est pas efficient.

Ce n'est pas ok pour moi de laisser travailler pendant une année l'administration sur un projet sans donner des orientations claires. Après il y a une majorité qui se dégage, on avance dans un sens. La minorité a le droit de continuer à râler, ça j'ai aucun problème. Mais on ne peut pas mettre du flou pendant une année et à la fin dire qu'on est pas ok.

Et là, je dois vous dire que je suis assez désemparée par le mode de fonctionnement en commission de ce Conseil municipal. Ce n'est pas un projet, c'est peut-être le plus exemplatif c'est pour ça que je rebondis à ce moment-là du débat. Sur le fond, vos oppositions vous appartiennent, j'ai aucun souci mais il faut vraiment qu'en commission vous preniez des orientations plus claires pour arrêter de faire travailler l'administration dans le vide.

Et très clairement pour moi, on ne peut pas laisser du flou et après attendre au bout d'autant de temps et autant d'heures de boulot, se dire « ah bah finalement non on est pas ok d'avoir travaillé dans cette direction-là ». Donc la majorité décidera ce qu'elle veut faire de ce concours mais par pitié quand vous avez des doutes sur un projet, exprimez-les, suscitez un vote, demandez des éclaircissements, soyez amené sur une question ou une autre. Mais venez pas nous dire au bout d'une année de débat que le débat n'a pas pu avoir lieu. Ça c'est pas satisfaisant. Merci Madame la Présidente.

**M. MOSCHELLA (EVL) :** Merci, Madame la Présidente. Alors j'aimerais étayer un peu les propos de notre groupe et expliquer un peu le pourquoi du refus et pourquoi moi je vais plutôt m'abstenir du coup ce soir.

Premièrement je trouve que c'est une bonne idée de base, un concours pour le développement durable, c'est vraiment une idée souhaitable. Deuxièmement je dirais que le premier problème c'est que je ne pense vraiment pas qu'il y a une demande nécessaire à l'échelle d'une commune pour ce type de concours. Et troisièmement, je pense qu'adapter les statuts et le règlement du contrat de quartier serait bien plus efficace en termes de temps de travail et c'est pourquoi je vais m'abstenir et c'est pourquoi je vous demanderais aussi, chers collègues, que si ce projet est accepté, de bien revenir l'année prochaine, une fois que « l'année test » aura pu être faite et voir s'il y a effectivement une demande et si c'est effectivement un projet fructueux, parce que je pense qu'il faut absolument pas pérenniser quelque chose qui ne fonctionne pas juste pour une question de principes. Et je vous remercie.

**M. SUCHET (PLR) :** Merci, Madame la Présidente. Je partage une grande partie de ce qu'a dit Madame KAST. Malheureusement, force est de constater que ça fonctionne pas comme ça.

Pendant toutes les séances auxquelles j'ai participé, j'ai essayé d'amener une vision différente, d'amener un débat sur la possibilité de réfléchir même de réfléchir simplement d'envisager la possibilité de revoir le contrat de quartier et de voir si on peut pas inclure dans le contrat de quartier ce prix pour créer des synergies pour développer aussi.. faire évoluer le contrat de quartier, amener la durabilité dans ces règles, etc.

Et à chaque fois, on m'a renvoyé dans les cordes en disant « le mandat du Conseil municipal c'est de travailler le règlement, on n'est pas là pour discuter du reste. On doit travailler sur le texte du règlement. ». Et on me l'a dit à plusieurs reprises pendant cette année de débat en commission.

Donc je le regrette autant que vous mais que pouvons-nous faire en tant qu'avis minoritaire quand on nous laisse pas nous exprimer et essayer de créer ou demander des pistes alternatives ? Merci Madame la Présidente.

**Mme KAST :** Oui, j'essaye de répondre à la remarque de Monsieur.. à la question en fait plus exactement de Monsieur SUCHET. Et comme je l'ai dis, c'est pas sa posture qui me pose problème puisque effectivement il a tenu cette position de ce que j'ai vu parce que j'étais pas dans les premières commissions.. mais de ce que j'ai relu des rapports, il a tenu cette position du début à la fin.

Par contre, moi je suis obligée de vous rappeler à toutes et tous, qu'il y a eu lors de la séance du 17 mars, où je rappelle, je ne siégeais pas c'est ma collègue Madame KLEINER

et d'ailleurs assistait à la séance Monsieur AMBORD et Monsieur MOSCHELLA en plus des membres de la commission, j'ai lu le rapport.. qu'il y a eu un débat d'entrée en matière.

Il y a eu un débat d'entrée en matière de 5 pour et 1 contre. Donc à ce moment-là, l'administration bah elle fait quoi ? Elle avance sur le dossier puisque vous avez manifesté en temps de commission votre accord pour avancer sur le dossier.

Alors à ce moment-là, Monsieur SUCHET, en tant que groupe minoritaire, vous disiez que puis-je faire ? Alors à ce moment-là, il y a deux positions. Il y a celle que vous avez tenu qui est celle de dire « nous ne sommes pas ok avec ce concours et donc nous allons nous opposer au processus même si on participe de bonne grâce aux travaux parce qu'on pense qu'il peut y avoir des idées intéressantes qui sont émises quand même dans ce cadre. » Et c'est celle que vous avez prise.

Moi j'ai pas de problèmes avec cette posture, je vous l'ai dit, elle est cohérente. Mais à terme, dites pas que le débat n'a pas voulu avoir lieu. Il a eu lieu, vous avez été minorisé, vous avez tenu votre cohérence, voilà.

Il y a une autre posture qui est celle de dire « y'a un débat d'entrée en matière qui donne une direction mais moi je soumets une proposition alternative à la commission, qui serait celle peut-être que vous avez exprimée, de dire analysez par l'administration dans quelles mesures il ne faudrait pas fusionner » pour reprendre votre exemple, le concours et le contrat de quartier. Et vous suscitez un vote en commission là-dessus.

Après de deux choses l'une, vous êtes suivis et l'administration a ce mandat d'étude-là et revient à vous dans une commission ultérieure avec l'analyse des similitudes, des oppositions, de pourquoi ça peut être fusionné ou de pourquoi ça peut pas l'être, des points forts, des points faibles de la proposition. Et puis après, vous reprenez un vote d'orientation où vous dites « on creuse cette piste ou bien non on n'arrête ça nous intéresse pas et on repart sur la piste initiale ».

Mais à un moment donné, vous pouvez pas dire qu'il y a pas eu de débat alors que finalement vous vous êtes.. j'ai envie de dire un peu contenter du débat d'entrée en matière. Vous l'avez pas fait dans votre argumentaire mais sur les orientations de la commission vous l'avez fait. Et c'est là qu'à mon avis le bâton blesse, c'est que y'a un moment donné si on veut orienter un débat dans une certaine mesure et bien il faut susciter des votes d'orientation.

Ça je le dis à l'entier des conseillers municipaux, n'ayez pas peur en commission de demander un vote d'orientation, de dire « moi j'aimerais un vote de principe sur le fait qu'on va étudier telles pistes alternatives ». Et puis un vote si c'est oui, l'administration travaille, si c'est non, bon bah là ok vous avez pas été suivis dans votre idée et puis on continue à avancer.

Mais sinon, vous vous rendez bien compte que nous en tant que représentants de l'administration.. responsables de l'administration, comment voulez-vous qu'on s'en sorte ? Comment voulez-vous qu'on s'en sorte si après une année de travaux, des gens qui ont arbitrés une question dans un sens viennent dire que finalement ce n'était pas une bonne idée ?

Alors bien sûr, on a le droit de changer d'avis mais c'est quand même un peu gênant de nous laisser aller aussi loin dans une direction avant de dire « Ah on a changé d'avis. ». Donc moi je vous invite quand même à véritablement susciter des débats en commission, de pas être là uniquement pour écouter ce que l'administration a à dire mais aussi pour orienter

le Conseil administratif et l'administration sur les pistes que vous voulez explorer sur les alternatives que vous proposez. Et ça vous avez le pouvoir de le faire mais il faut le formaliser un peu, soit par des amendements soit par des votes d'orientation en commission.

**M. SUCHET (PLR) :** Oui désolé, Madame la Présidente, d'insister mais malheureusement Monsieur PASCHE n'est pas là ce soir mais c'est lui qui présidait la toute première séance où on a voté justement le principe d'entrée en matière et qu'est-ce qu'on allait faire.

Bon j'ai été minorisé, j'étais le seul à m'opposer. J'ai perdu, j'ai dis « bon bah pas de problème, je vous laisse travailler puisque je suis contre le principe, je vais pas passer des séances et des séances pour me battre pour de toute façon en plénière à la fin dire que je suis pas d'accord ».

Et Monsieur PASCHE m'a dit « oh non mais c'est pas comme ça que ça fonctionne, il faut que tu restes parce que tu nous amèneras quand même ton avis et puis on va quand même pouvoir faire quelque chose, etc. »

Je suis resté et dès que j'essayais de dire quelque chose, on me disait « non mais là on est pour travailler sur le texte du règlement, on peut pas dévier de ça ». Et chaque fois, c'est le discours qu'on a mené. Donc j'ai été bien patient de rester jusqu'à la fin mais je remarquerais quand même qu'à la conclusion du rapport, il est quand même indiqué.. la dernière phrase : « la transformation finale du règlement du concours Onex Avenir création d'un concours communal du développement durable retravaillé par la commission est approuvé par 5 voix pour et 1 voix contre. Toutefois, l'approbation des modifications du règlement ne veut pas dire approbation du concours. » C'est la conclusion de la commission donc je suis désolé mais on n'a pas voté pour ou contre le concours, on s'est prononcé sur le règlement tel qu'il a été retravaillé au mieux pour aller dans le sens de ce qui avait été proposé, le texte du règlement qui était plein de fautes et plein d'incohérences.

On a travaillé sur le texte du règlement mais pas sur l'histoire du concours et je suis désolé, j'entends bien ça mais c'est tout le problème de ce qu'on nous demande de voter ce soir, c'est que c'est malheureusement un projet qui est pas abouti et puis je suis le premier à le regretter parce que j'ai passé beaucoup de séances, je me suis beaucoup impliqué dans ce projet et puis j'ai malheureusement pas pu faire entendre le fait qu'on devrait travailler plus largement et faire de la transversalité.. inclure ça dans quelque chose de plus durable. Merci Madame la Présidente.

**La Présidente (EVL) :** Je vais passer encore la parole à Madame KAST mais là on a un duel ping-pong depuis un moment. C'est un peu dommage que personne d'autre participe.

**Mme KAST :** Encore une fois, moi je parle pas du fond. Je parle de la forme. À cet égard, j'aimerais d'abord saluer le travail de Monsieur RITTER qui a eu plusieurs séances et qui a essayé de faire de la continuité.

Maintenant, lui dire quand même qu'effectivement il y a une petite faiblesse dans ce rapport, dans le rapport final, c'est qu'il y a eu un vote final et il est pas très bien relaté et par ailleurs il y a généralement les partis.. les orientations par partis... Voilà, moi je rappelle que Madame CLAIR pour essayer justement d'avancer puis de faire, elle vous a préparé un document hyper complet avec des options. Ce que Monsieur RITTER a bien expliqué dans son rapport.

Et puis il vous a demandé de voter sur des options. Puis ces options-là ont fait l'objet effectivement d'un retravail par l'administration pour mettre tout ça en forme et puis qu'on a voté le principe final.. le préavis sur le projet de délibération.

Parce que si on avait pas voté et bah alors en fait on devrait pas être là. Et ça on l'a voté donc on a.. il est clair qu'on a fait des votes intermédiaires et qu'on a fait un vote final. Je pense que Monsieur RITTER a voulu exprimer c'est ce que ces votes intermédiaires ne préjugeaient pas du vote final. Il me semble parce que c'est ce qu'on m'a dit plusieurs fois lors du débat.

C'est pour ça, Monsieur, parce que vous vous rappelez Monsieur SUCHET, à un moment donné vous avez dit « ouais mais de toute manière moi je suis contre donc je veux pas voter. » Et puis on vous a dit « non vous pouvez voter sur ces orientations intermédiaires même si vous êtes contre, vous l'exprimerez au vote final. »

Et c'est vrai que comme c'est mis dans le rapport, on a l'impression que c'est le vote final qui préjuge pas mais en fait c'était plutôt une remarque qui aurait dû venir un petit peu plus en amont sur les votes intermédiaires. Enfin moi en tout cas c'est comme ça que je l'ai compris de manière tout à fait sincère lors du débat.

Voilà, c'est la seule chose. C'est que non il y a eu un préavis pour le Conseil municipal. Les travaux ont été finis, ça je crois que c'est très clair. Monsieur RITTER a demandé si on était pressé pour rendre le rapport final, on lui a dit que non parce que de toute manière ça faisait une année qu'on était dessus donc on n'était plus à quinze jours près. Et puis c'était clair pour tout le monde que c'était le vote final des travaux en commission et qu'on allait revenir en plénière.

Donc voilà, moi je peux simplement vous demander d'être plus clair sur vos orientations et puis Monsieur SUCHET, on va être honnête, vous l'avez dit plusieurs fois et effectivement, en tout cas moi j'ai fait deux des quatre commissions.. deux où j'étais là vous avez plusieurs fois donné votre point de vue mais en commission vous avez pas été suivi et puis ça c'est la vie. En tout cas, c'est un mode de fonctionnement démocratique normal mais ceci dit je reconnais tout à fait très volontiers, que vous avez une attitude pas du tout destructrice et plutôt proactive dans le débat et en ceci je vous ai dit c'est pas votre attitude sauf quand vous dites que vous avez pas pu faire le débat car je crois que le débat il a eu lieu.. il a lieu largement en commission.

Mais par rapport au reste, ce n'est pas votre attitude que je demande à être changée ou à être plus claire. C'est plutôt les autres personnes qui aujourd'hui s'expriment avec des réserves après une année de travaux en commission où ils ne se sont pas exprimés.

**La Présidente (EVL) :** Merci Madame KAST. Est-ce qu'il y a des conseillers municipaux qui ont des remarques à faire concernant le projet ? Monsieur SUCHET on fait plus un débat sur si c'est bien de faire la commission ou pas. Vraiment le sujet.. parce que là c'est un ping-pong et c'est pas très intéressant pour tout le monde ici. Vous avez la parole.

**M. SUCHET (PLR) :** Merci, Madame la Présidente. Pour moi c'est clos effectivement la discussion. Mais juste une chose à préciser, si ce projet est accepté par le Conseil municipal, le groupe PLR n'enverra pas de représentants dans ce jury pour ne pas faire des doublons puisqu'on a déjà un représentant au contrat de quartier. On va pas..

pour être cohérent avec ce qu'on a déclaré, présenter quelqu'un du groupe PLR dans le jury. Merci.

**Mme DIOP (S) :** Merci, Madame la Présidente. Voilà, je tiens juste à préciser par rapport à ce qui a été dit ce soir par certains conseillers municipaux. Je suis étonnée parce que depuis le début du projet, Monsieur SUCHET et quelques autres personnes, on a toujours été là. On a commencé le projet avec Madame KLEINER depuis l'année dernière et moi je trouve que c'est vraiment épuisant.

Épuisant d'avoir fait un si long chemin qui nous a coûté quand même des soirées ici et puis durant ces commissions moi j'ai pas ressenti un rejet sauf le cas de Monsieur SUCHET qu'à toujours été constant dans son discours mais pour le reste moi ça m'étonne. Donc c'est ça que je voulais préciser et je pense qu'on a assez expliqué la différence entre le contrat de quartier et ce concours Onex Avenir.

Je pense qu'on a passé des heures et le temps que Madame CLAIR avait vraiment.. moi je croyais que tout.. ça va de soi quoi. Donc alors aujourd'hui avoir certaines positions, sauf celle de Monsieur SUCHET qu'a toujours été constante, me laisse perplexe. Je vous remercie.

**La Présidente (EVL) :** Merci, Madame DIOP. J'aimerais juste remettre au centre le projet. Si on pouvait discuter du projet s'il vous plaît et pas de la manière dont on débat une commission. Ou alors on fera un jour un ordre du jour où on met ça mais le projet en lui-même. Monsieur STURCHIO.

**M. STURCHIO (S) :** Merci, Madame la Présidente. Oui donc moi je voulais me répéter. Donc vraiment la dynamique elle est différente entre le concours et le contrat de quartier. Comme je l'ai dit à la fin de ma première présentation, il fallait comprendre qu'en gros on a envie d'essayer. Essayons.

Alors je sais pas si sûr.. en une fois.. en une année on arrive à faire un bilan mais s'il y a après une ou deux fois on fait un bilan et qu'on constate que ce contrat n'intéresse pas ou qu'il n'est pas intéressant, on va pas s'entêter en tout cas c'est pas notre but chez les Socialistes. En tout cas, on aimerait essayer.

Et puis après, peut-être juste par rapport à la position du PLR, juste rappeler que vraiment la composition est différente. Il n'y a pas.. il me semble pas qu'il y a un membre PLR ou un conseiller municipal qui est dans la composition du COPIL. Donc maintenant s'il y en a un c'est bien, tant mieux, mais c'est pas.. c'est pour ça que la composition du jury est différente puisqu'il y a des associations.. enfin la composition est vraiment par rapport au quartier et pas par rapport un peu ici à peu plus à la politique. Voilà ce que je voulais préciser, merci.

**M. MOSCHELLA (EVL) :** Merci, Madame la Présidente. J'aimerais rebondir sur deux points très rapidement. D'abord, je pense que faire une année test, personnellement je suis tout à fait ouvert à faire une année test mais ça sera vraiment important qu'on revienne dessus une fois que ce sera fait, faire un bilan et voir si c'est intéressant de continuer ou pas.

Et deuxièmement, je pense que le travail en commission, le travail au sein du groupe et le travail au Conseil municipal sont trois choses bien différentes. Les avis peuvent évoluer,

changer au fil des discussions et on ne passe pas nos journées à discuter de qui a dit quoi en discussion.. en commission pardon. On le fait à certains moments précis et il peut tout à fait arriver qu'il y ait une autre vision d'un collègue qui était pas présent qui vienne et qui modifie l'avis du groupe. Je tenais à préciser ça, merci.

**M. SUCHET (PLR) :** Oui Madame la Présidente, merci. Je tiens à préciser quand même parce que Monsieur STURCHIO a dit qu'il pensait qu'il y avait pas de représentant des groupes dans le COPIL, ce qui n'est pas le cas.

Donc je rappelle comment ça fonctionne le COPIL, il y a un représentant par groupe élu du Conseil municipal qui siège au COPIL. Et c'est exactement ce qui est prévu au niveau du prix. Merci.

**M. PASQUIER (PLR) :** Merci, Madame la Présidente. Juste pour rebondir sur le fameux règlement. Je pense que d'ici la fin de la législature, nous serons toutes et tous des spécialistes au niveau des règlements. En l'occurrence, celui qui nous est présenté ce soir, il y a quelques coquilles qui se sont glissées. Mais peut-être une précision sur la composition du jury. Il est composé exclusivement de conseillères et conseillers municipaux représentés au sein de ce Conseil sauf erreur. Tel que c'est écrit dans le règlement. Parce que les membres du Conseil municipal qui siège en ce jury toucheront des jetons de présence. Est-ce qu'il y a des similitudes avec d'autres prix qui sont organisés dans le cadre de la Ville d'Onex ? Ça serait peut-être intéressant de rappeler quels sont les différents prix qui sont organisés dans notre commune.

Et puis, une dernière remarque, comme ça, ça m'évite de reprendre la parole tout à l'heure. En ce qui concerne le projet de délibération, on parle de 2021, c'est un ancien projet de délibération avec un crédit supplémentaire sauf erreur. Est-ce qu'il est bien exact ce projet de délibération ? Est-ce qu'on est sûr c'est bien ça que nous devons voter ce soir ? Merci.

**Mme KAST :** Alors d'abord juste sur la composition du jury, bah disons que Monsieur PASQUIER, si vous avez repéré des coquilles vous avez lu et si vous avez lu, vous avez vu la composition du jury. Donc effectivement, il y a une composition du jury qui a été décidée en commission qui n'est pas exactement la proposition initiale. On a voté sur des variantes et vous avez un article 6 qui dit « le jury est composé comme suit : un membre par groupe représenté au Conseil municipal élu par ce dernier mais pas obligatoirement choisi en son sein et domicilié à Onex et une représentante du Conseil administratif de la Ville d'Onex désignée par le Conseil administratif. ». Et donc vous avez un jury qui vote à égalité entre un membre par groupes et le CA ou la représentante du CA pour être plus exacte. Et nous avons tous une voix.

Alors la question des jetons de présence, à.. me semble-t-il n'a pas été abordée dans le règlement. Donc pour vous donner une réponse sur cette question-là, je peux vous dire que par exemple à la fondation immobilière il y a des jetons de présence mais ils sont prévus dans les statuts et financés sur le budget de la fondation immobilière. Donc voilà.

Et puis là, il y a rien qui est prévu. C'est pas marqué qu'il y a des jetons. C'est pas marqué que c'est les mêmes qu'au Conseil municipal ou autre chose. Et puis d'ailleurs, la dernière fois qu'on a fait quelque chose y avoisinant, parce que y'a pas de concours institutionnalisés sinon, c'est une année où on avait fait participer un représentant par groupes, d'ailleurs on était tout proche de ça, sur l'attribution du mérite onésien.

Et on l'avait demandé au Conseil municipal.. enfin aux groupes de léguer un ou une représentant-e pour participer à un jury d'attribution numérique. Et on s'était réunis quelques fois, ça devait être une année où j'étais Maire parce que j'y ai eu participé alors que c'était pas dans mon dicastère.. donc ça devait être une année où j'étais Maire. Et on s'était réunis quelques fois pour examiner des dossiers et déterminer le mérite.

À ma connaissance, mais j'avoue j'avais pas les finances.. je m'étais pas.. j'étais pas responsable du dicastère.. il y avait pas de jetons de présence. Me semble-t-il qu'au contrat... (quelqu'un coupe la parole)

**La Présidente (EVL) :** Si je peux intervenir. Excusez-moi. Effectivement, moi je suis intervenue dans le cadre du mérite. Il n'y avait pas de jetons de présence. Ça c'est..

**Mme KAST :** C'est juste. Je vous remercie de la précision. J'étais pas du tout à fait sûre

**La Présidente (EVL) :** J'avais siégé pour ça, pas de jetons de présence.

**Mme KAST :** Et au contrat de quartier, à ma connaissance, il n'y a pas de jetons de présence. Donc pour moi, de ce que je lis du règlement et du fait il n'y a pas de jetons de présence qui sont prévus, eh bah il n'y a pas de jetons de présence. Mais maintenant, libre au Conseil municipal d'en décider autrement. Mais nous, c'est pas avec ce règlement qu'on va pouvoir avoir une justification pour payer des jetons de présence.

**La Présidente (EVL) :** Merci, Madame KAST. La parole n'étant plus demandée, je laisse Monsieur PASQUIER nous lire les attendus de ce projet de délibération, s'il vous plaît. (Lecture). Merci, Monsieur PASQUIER. Celles et ceux qui approuvent ce projet de délibération 2320, pressent le +. Celles et ceux qui le refusent, le -. O pour l'abstention. Je lance le vote.

**Le projet de délibération 2320 est approuvé par 16 oui, 7 non et 4 abstentions (27 votants)**

**Délibération 2320 dont la teneur est la suivante :**

*«Vu l'article 10 de la loi sur l'action publique en vue d'un développement durable Agenda 21 [A 2 60] du 12 mai 2016 et l'adoption de l'Agenda 2030 pour le développement durable autour de 17 objectifs de développement durable (ODD)*

*Vu l'urgence climatique*

*Vu l'engagement de la Ville d'Onex dans des actions de développement durable*

*Vu l'engagement de la Confédération et du Canton en faveur des ODD et stimulant les initiatives des communes et de la société civile*

*Afin de soutenir la réalisation de projets spécifiques en vue du développement durable à Onex, voire sa région avoisinante immédiate*

*Vu la loi sur l'administration des communes du 13.04.1984, art. 30, al. 1, lettre d*

*Vu l'exposé des motifs*

*Sur proposition du groupe Socialiste*

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

décide :

*à la majorité simple*

*par 16 oui, 7 non et 4 abstentions sur 28 Conseillers municipaux présents*

1. *De créer dès l'année 2021 un concours annuel du développement durable de la Ville d'Onex*
2. *D'adopter le règlement du Concours communal de Développement durable en annexe*
3. *D'ouvrir au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire 2021 de Fr. 10'000.00 destiné au financement des prix qui seront attribués aux lauréat.e.s*
4. *De comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2021 sous la rubrique 02.36*
5. *De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre*
6. *D'organiser une cérémonie officielle pour la remise des prix et distinctions, ainsi que de communiquer via les canaux de la Ville d'Onex sur ce concours »*

\*\*\*

**9) Plan de gestion des forêts (PGF) – Travaux forestiers – Crédit cadre de Fr. 150'000.00 (projet de délibération 2349)**

**La Présidente (EVL) :** Madame YUNUS EBENER, vous avez la parole.

**Mme YUNUS EBENER :** Merci, Madame la Présidente. Alors nous allons parler un peu des arbres. Cela va détendre tout le monde. Donc dans notre commune, 12% de notre commune c'est la forêt. Donc la forêt représente 12% du territoire de notre commune. Voilà c'est une plus jolie phrase.

Et jusque-là, la gestion de nos forêts se faisait par un budget de fonctionnement. Donc chaque année, on mettait à peu près Fr. 20'000.00 pour faire cette gestion. Et en fait, le

Conseil administratif souhaite donner une marge de manœuvre plus souple pour la gestion de cette forêt, d'où cette demande de crédit cadre.

Parce que parfois il peut arriver qu'il y ait des dépenses plus ou moins importantes par année. Il peut y avoir une année où c'est Fr. 10'000.00 puis une autre année c'est Fr. 35'000.00. Donc l'idée c'est de pouvoir gérer nos forêts avec une vision plus longue sur la durée plutôt que d'année en année.

Donc comme vous l'avez vu, le projet de délibération est assez complet. Il y a pas mal d'images. Et l'idée de ce plan de gestion des forêts, c'est de pouvoir travailler un peu sur les âges et d'éviter d'avoir des sujets soit trop jeunes soit trop vieux. Mais aussi, l'importance des arbres pour la stabilisation des pentes et principalement des berges du Rhône.

Et évidemment, nos forêts contribuent aussi à la biodiversité et au paysage, plus la matière première que représente le bois et la forêt ça va être un enjeu important de plus en plus, j'imagine pour notre commune parce que ça va.. ça devrait devenir aussi un lieu dans lequel on pourrait trouver de la fraîcheur et éviter que la population onésienne s'achète des clims ou aille se réfugier à la coop.

Je voulais juste attirer votre attention sur une petite erreur qui s'est glissée dans l'historique. C'est un plan de gestion de la Ville d'Onex et non pas de l'OCAN, de l'office cantonal de l'agriculture et de la nature. Je crois qu'il y a eu cette petite coquille qui s'est glissée dans le projet de délibération.

Alors, en fait, moi quand j'ai lu ce projet de délibération, j'avais énormément de questions sur le sujet et les services ont répondu à toutes mes questions. Mais ça les a interpellés. Et en fait, ils se sont dit pour encore mieux expliquer à notre magistrat la gestion des forêts, ils m'ont préparé un powerpoint avec des illustrations, extrêmement bien faite où chaque image est commentée.

Et en fait, j'ai trouvé ce travail tellement précieux, tellement bien que je me suis dis que vous pourriez aussi en bénéficier si vous le souhaitez. On peut aller en commission demain soir et vous pouvez vraiment avoir des explications plus importantes, si vous avez des questions sur le sujet. Maintenant c'est vous qui décidez.

**La Présidente (EVL) :** Merci Madame YUNUS EBENER. Avant de passer la parole aux conseillers municipaux et c'est ma faute, je vous prie de m'en excuser. J'aurais dû passer par l'entrée en matière, c'est un nouveau projet. Donc je vais quand même le faire. Qui s'oppose à l'entrée en matière sur ce sujet ? Personne. Ok. Alors Monsieur JOUAIDI, vous avez la parole.

**M. JOUAIDI (Ve) :** Merci, Madame la Présidente. Les Verts sont favorables à cette idée de mettre en place un crédit cadre afin d'avoir une planification à plus long terme au lieu de revenir chaque année. Volontiers pour une présentation en commission afin de comprendre les détails. Merci Madame la Présidente.

**M. RITTER (EVL) :** Merci, Madame la Présidente. Nous on a trouvé ce rapport très intéressant. On a appris beaucoup de choses. Mais comme le prix semble raisonnable, notre groupe votera ce projet de délibération sur le siège. Merci Madame la Présidente.

**La Présidente (EVL) :** Merci Monsieur RITTER, Monsieur AMBORD. Ah pardon, excusez-moi. Il y a un.. une demande.. un renvoi en commission qui est demandé. On parle donc du renvoi en commission. Monsieur RITTER s'oppose au renvoi en commission visiblement mais on parle de ce sujet pour l'instant.

Vous pouvez vous exprimer sur le renvoi en commission. Bah non, c'est une proposition. Non, vous souhaitez pas ?

**M.AMBORD (MCG) :** J'ai la parole ? Le MCG va s'opposer au renvoi en commission. Nous trouvons que le précédent plan 2004-2019 a largement démontré ses effets positifs. L'effort doit être poursuivi et le MCG soutiendra ce projet.

**M. BOYER (S) :** Merci, Madame la Présidente. Le groupe PS propose le renvoi en commission. C'est une chance d'avoir un patrimoine forestier, en effet, et la commission serait l'occasion de voir un peu plus une vision sur le partage de ce territoire entre la faune, la flore, les promeneurs, les sportifs et les chiens. Donc c'est dans ce sens-là que nous nous positionnons. Merci.

**M. TOGNAN (UDC) :** Oui, le groupe UDC soutiendra le renvoi en commission également. Merci Madame la Présidente.

**La Présidente (EVL) :** Merci Monsieur TOGNAN. Alors la parole n'étant plus demandée sur le renvoi en commission, celles et ceux qui approuvent le renvoi en commission de ce projet 2349, pressent le +. Celles et ceux qui s'opposent, le -. 0 pour l'abstention. Je lance le vote.

**Le projet de délibération 2349 est renvoyé en commission Espaces verts, culture et sports par 20 oui, 6 non et 1 abstention (27 votants)**

**10) Benne à ordures ménagères enterrée liée à l'autorisation de construire au chemin des Verjus 92 – Crédit de Fr. 37'000.00 (projet de délibération 2350)**

**La Présidente (EVL) :** Je passe la parole à Madame YUNUS EBENER. Euh pardon l'entrée en matière. Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ? (Silence). Non, alors Madame YUNUS EBENER, vous avez la parole.

**Mme YUNUS EBENER :** Merci, Madame la Présidente. Alors je souhaiterais par rapport à ce projet de délibération vous donner quelques informations historiques, en l'occurrence, sur le Canton de Genève. Il y a seulement 4 communes qui s'occupent de leurs propres déchets : Onex, Meyrin, Carouge et la Ville de Genève. Et c'est historique qu'Onex a ce service public et qu'il souhaite le garder.

Donc c'est nos employés de la Commune qui travaillent pour garder notre Ville propre et l'expérience par rapport aux autres communes, nous montrent qu'au niveau de la qualité, le travail est bien meilleur.

De plus, ça nous donne une certaine marge de manœuvre aussi, parfois dans les lendemains de fêtes c'est plus facile de pouvoir s'organiser et d'intervenir si c'est nécessaire.

Là dans ce projet de délibération précisément, et bien en fait il s'agit dans ce cas d'un terrain privé. Et en fait, nous avons un règlement au sein de la Commune qui demande aux propriétaires qui s'installent de prendre en charge les ordures et là en l'occurrence, ce sont 8 villas qui vont se construire au chemin des Verjus et les propriétaires doivent prendre en charge leurs déchets.

Donc c'est prévu par ce règlement qu'ils doivent construire deux bennes, une benne pour le papier, une benne pour les ordures ménagères. Et en fait quand on a parfois des points de collecte.. voilà quand on parle des deux bennes on parle de point de collecte.. et quand on a la construction de points de collecte, parfois la Commune.. enfin parfois, systématiquement, la Commune approche les propriétaires pour leur faire une proposition.

Et en l'occurrence, c'est ce qui se passe ici. On a proposé de financer une benne pour rationaliser la tournée des camions et le financement de cette benne et aussi d'assurer l'entretien de ce point de collecte permettrait à d'autres chemins du coin de pouvoir profiter de ce point de collecte. Et cela représente, comme c'est noté dans le projet de délibération, c'est 246 personnes.

Dans le règlement cantonal, par exemple, le point de collecte doit être à 200 mètres et les points de récupération c'est à 500 mètres. Les points de récupération c'est le verre, le fer, l'alu, le PET, ebfm y'a un peu tout. Et en fait nous ça nous permettrait en finançant cette benne et bien ça permettrait de rationaliser les trajets des camions. Parce qu'au niveau du personnel de la voirie, et bien on est un peu à flux tendu. Donc si on peut améliorer leurs conditions de travail, d'éviter de s'arrêter devant chaque maison, le gagne-pain il est pas énorme c'est vraiment plutôt une amélioration de leurs conditions de travail parce que comme je vous disais, c'est à flux tendu. Dès qu'une personne manque dans ce service et bien il faut absolument le remplacer par un auxiliaire et donc ça c'est une des raisons : de rationaliser, d'améliorer les conditions de travail de nos employés sans.. voilà on va pas économiser des heures.

L'autre intérêt c'est aussi la pollution. Le fait que ces camions s'arrêtent à chaque fois devant chaque maison, redémarrent, s'arrêtent, redémarrent, et bien évidemment qu'il y a des émissions de CO2 et partout où on peut éviter cela, il faut aller dans ce sens.

Alors vous voyez, ça c'est typiquement pour ce coin-là de la Commune. On a fait aussi cette transaction, si je peux utiliser ce terme, pour François-Chavaz. C'est des choses que l'on met en place au coup par coup. Mais en réfléchissant à cela, et bien comme c'est mentionné aussi dans le projet de délibération, durant l'année 2022, le premier semestre, je viendrais avec une proposition d'un projet de délibération pour faire une étude, un crédit d'étude pour voir si on peut pas mettre ce système dans toute la Commune et pour éviter à chaque fois de devoir discuter avec les propriétaires pour voir s'ils sont d'accord ou pas.

Et là, par contre, si on fait ce maillage sur toute la Ville d'Onex et bien on peut renforcer d'autres équipes de la voirie dans l'entretien des routes et des trottoirs, dans l'appui des ateliers, dans la livraison des matériels, là ça sera plus intéressant. Mais c'est de la musique

d'avenir et pour l'instant on fait dès qu'on peut, on exploite chaque possibilité. Voilà, merci Madame la Présidente.

**M. MOSCHELLA (EVL) :** Oui, je vous remercie. Alors notre groupe est toujours très enthousiaste et favorable à la création et à l'implantation de bennes enterrées. Le devoir d'aller en commission ne s'impose pas ici pour nous au vu du bas montant de ce crédit. Et nous vous proposons donc d'accepter ce projet sur le siège. Merci.

**M. AMOBRD (MCG) :** Merci, Madame la Présidente. Les créations de bennes à ordures enterrées s'inscrivent dans le plan de gestion des déchets élaboré en 2012, par conséquent le groupe MCG votera en faveur du oui. Merci.

**Mme GIROUD (Ve) :** Merci, Madame la Présidente. Donc nous le groupe des Verts, on est aussi en faveur de ce projet qui permettrait de créer un point de collecte destiné à 246 personnes, point de collecte enfouit qui aura aussi l'avantage de réduire les mauvaises odeurs et d'améliorer l'efficience du travail du ramassage. Merci.

**M. SUCHET (PLR) :** Merci, Madame la Présidente. Je suis quand même un petit peu surpris de la façon qu'on a de nous présenter les choses. Les 246 personnes qui habitent dans ces chemins, n'ont absolument pas été consultées ou sensibilisées à la question. Donc la moindre des choses, ça serait quand même de les informer au préalable de ce qui se trame.

Parce qu'il y a quelques années le ramassage des ordures.. des objets encombrants a été supprimé. Maintenant on a condensé le ramassage des papiers sur les hauts des chemins et maintenant on va carrément supprimer le ramassage de quoi que ce soit dans ces chemins-là. Donc je me demande quel service il reste pour ces gens qui habitent dans ces chemins de la voirie communale ?

Je pense que quand même la moindre des choses c'est.. puisqu'on nous demande pour n'importe quoi on nous parle de participation citoyenne, de demander l'avis des gens concernés, etc. et là on a 246 personnes qui seront directement impactées qui ne sont même pas au courant de ce qui se passe.

Donc j'ai un peu de peine pour voter sur le siège ce projet. Et je propose de renvoyer en commission, en tout cas de suspendre jusqu'à ce que les personnes concernées puissent être dûment informées.

**La Présidente (EVL) :** Euh vous demandez un renvoi en commission ou vous demandez de suspendre ?

**M. SUCHET (PLR) :** Alors si la Conseillère administrative.. si la Commune s'engage à informer les personnes concernées bah on peut suspendre, y'a pas besoin de renvoyer en commission. Voilà, je demande de suspendre ce projet jusqu'à ce que les personnes concernées prennent la mesure de ce qui va se passer dans ces prochains temps au niveau du ramassage des ordures dans le quartier. Merci Madame la Présidente.

**La Présidente (EVL) :** Madame YUNUS EBENER, le Conseil administratif serait-il d'accord de suspendre ce projet ?

**Mme YUNUS EBENER :** Non, non non, on n'est pas du tout d'accord de suspendre ce projet. On souhaite aller de l'avant avec ce projet. Je pense que de passer devant chaque maison pour ramasser chaque poubelle, c'est un luxe que cette partie de la Commune a pu profiter jusque-là et je pense qu'aujourd'hui, on peut demander à cette partie de la Commune.. la zone 5, la zone villa, que quand les gens sortent de chez eux, ils prennent leurs poubelles avec eux. Et que ce n'est pas nécessaire de mobiliser les employés de la Commune pour qu'ils passent devant chaque maison ramasser les poubelles.

**Mme BRAUNSCHWEIGER (S) :** Juste une question préalable, du coup on s'exprime sur le renvoi en commission ou .. ?

**La Présidente (EVL) :** Non par pour l'instant puisque Monsieur SUCHET a demandé la suspension. Donc vous vous exprimez sur le projet.

**Mme BRAUNSCHWEIGER (S) :** D'accord, merci Madame la Présidente. Donc le parti Socialiste vous invite à approuver cette délibération sur le siège car nous avons entière confiance en la proposition du Conseil administratif pour améliorer la gestion de ces forces de travail.

Cette proposition nous invite à faire appel au sens de la communauté de chacun et chacune autrement dit que des petits efforts cumulés participent à l'effort commun. Par ailleurs, il me semble que les gens qui vivent en zone villa sortent quand même de chez eux, comme l'a rappelé Madame YUNUS EBENER. On peut donc imaginer qu'ils peuvent au passage prendre leur sac-poubelle et le déposer en chemin. Tout cela bien sûr pour le bien de la communauté.

Les braves éboueurs onésiens n'ont par ailleurs jamais prélevé les ordures des habitants d'immeubles sur le sol de la porte de leur appartement. Ça ne semble donc pas un effort démesuré. La voirie aura ainsi plus de temps consacré à entretenir les rues et les espaces communs de notre belle Commune et comme l'a rappelé notre CA, améliorer les conditions de travail des employés communaux.

Le PS vous invite donc à approuver sur le siège ce texte. Merci.

**Mme MASE (UDC) :** Alors je vais vous parler comme d'habitude, franchement peut-être que mon discours ne sera pas des meilleurs mais au moins il sera sincère.

Personnellement, je suis favorable aux bennes enterrées. Ceci dit le sujet dont nous débattons maintenant me fait penser à un sujet dans nous n'avions pas débattu mais que j'avais relevé en fin d'une séance du Conseil administratif concernant une circulaire qui avait été faite il y a quelques mois.. à peu près une année il me semble, aux habitants du village du reste c'est Madame KLEINER qui avait répondu à ma question orale.

Les habitants du village d'Onex avaient reçu une circulaire de la Commune signée par un fonctionnaire de la Commune les informant que le ramassage d'ordures porte à porte

n'aura plus lieu et qu'ils devront dorénavant aller au site des bennes enterrées un peu plus loin et qu'en attendant provisoirement il y aura quelques containers qui se trouvent, je crois encore maintenant devant la salle communale.

Ces habitants-là du village d'Onex.. du vieux village d'Onex juste à côté avaient reçu une circulaire les informant de ça. Et je me souviens que j'étais intervenue parce que des habitants du village m'avaient interpellée à ce sujet et m'avaient fait savoir qu'ils auraient aimé être consultés à ce sujet.

Or dans le cas présent que nous débattons ce soir, si toutefois j'ai bien compris, les habitants en question n'ont même pas reçu une circulaire pour les informer de ce changement des ramassages d'ordures. Alors il me semble qu'il y a quand même une politique communale deux poids deux mesures pour certains habitants comme d'Onex village on les met devant le fait accompli mais on les informe. Pour d'autres habitants qui sont encore.. je sais pas s'ils sont plus nombreux que ceux du village, on ne les informe même pas par une circulaire. Merci.

**Mme YUNUS EBENER :** Voilà, je souhaite revenir sur cet aspect qui a été soulevé concernant l'information. J'ai oublié de répondre à cela quand Monsieur SUCHET l'a évoqué. En fait l'idée c'est que le service a pris contact avec le propriétaire de ces 8 villas pour faire cette proposition et on est en attente de sa réponse.

Donc on ne se voyait pas communiquer sur le sujet aux propriétaires de cette zone villa en ayant pas encore la réponse du propriétaire. Parce que comme c'est chez lui, il peut tout à fait refuser cette demande et finalement ça fonctionnerait pas.

Mais il est évident que le jour où c'est accepté, et bien.. bien évidemment Madame MASE il y a pas deux poids deux mesures, c'est sûr qu'on va faire une communication et qu'on va expliquer aux propriétaires des villas de ces différents chemins que dorénavant il y a un point de collecte et qu'on leur demandera d'amener leurs déchets dans ce point de collecte.

Et puis, moi j'aimerais quand même qu'on ait en tête par rapport à la Commune d'Onex des chiffres dont j'ai déjà mentionné lors des différents Conseils municipaux que nous avons eu. La zone villa, la zone 5 représente au niveau du territoire 50% de la zone habitable de notre Commune. Et cette zone elle est habitée par environ 12% de la population, donc j'imagine qu'on peut demander à ces 12% de ces habitants de faire comme les autres, comme les 87% autres qui sont dans l'autre moitié du territoire habitable de la Commune et de prendre leurs déchets et de les déposer dans un point de collecte.

Je pense que ça c'est quelque chose qu'aujourd'hui au 21<sup>ème</sup> siècle, on peut faire.

**Mme MASE (UDC) :** Merci, Madame la Présidente. Alors j'ai plutôt une remarque/question à faire. Dans le cas présent, le Conseil municipal va se prononcer s'il veut ou pas une benne enterrée à l'endroit en question donc aussi s'il veut ou pas que les ordures ménagères continuent à être ramassées porte à porte dans cette région.

Alors moi j'aimerais savoir si pour le ramassage d'ordures du village qui n'a plus lieu porte à porte, est-ce qu'il y a eu une votation du Conseil municipal à ce sujet ou pas, s'il vous plaît ? C'est juste pour savoir si la politique de la Commune en la matière est cohérente ou si des fois dans certains cas elle agit d'une certaine manière et dans d'autres cas autrement. Vu que je suis relativement récente au Conseil municipal, je ne sais pas ce qui s'est passé précédemment. Merci.

**La Présidente (EVL) :** On déborde un peu du sujet quand même, en l'occurrence. Vous pouvez proposer des amendements si vous voulez, poser des questions au point de questions mais là vous êtes entraînés à poser des questions sur des projets de délibération datant d'il y a plusieurs années probablement que personne ne peut répondre à cette question comme ça en claquant des doigts. Je pense que là.. oui.. là ça va... je pense que ça va pas le faire là malheureusement.

Je suis désolée mais malheureusement vous pourrez toujours poser cette question au point divers et puis bah l'administration vous répondra quand elle pourra vous répondre. Mais là dans le débat.. ou alors vous désirez faire un amendement ? Ce que vous avez le droit si vous désirez faire un amendement, mais autrement c'est difficile. Je vous redonnerai la parole à votre tour, pas de souci. Monsieur SUCHET.

**M. SUCHET (PLR) :** Merci, Madame la Présidente. J'ai plusieurs remarques par rapport à ce qui a été dit. Premièrement, le fait que bah voilà 12% des habitants de la Commune sur la zone villa sur 50% du territoire. Faut pas oublier que c'est des personnes qui essentiellement sont contribuables, c'est-à-dire qu'elles paient des impôts, elles contribuent à la solidarité de la Commune par rapport aux aménagements puisqu'elles en financent une partie. Par contre en retour, elles ont peu de soutien de la Commune, je dirais il y a pas de trottoirs, pas d'aménagements qui sont prévus dans ce secteur pour le bien des habitants. Et au niveau de la densité, le périmètre est.. si on regarde les chemins concernés donc Planches d'Aire, Longe-l'Aire, Champ-des-noyers, Aulne et les Verjus. Tout ce qui est au sud de l'Aire en fait. C'est un périmètre beaucoup plus étendu pour un seul point de collecte.

On ne peut pas dire c'est comparé le fait que quand on descend de son immeuble et qu'on va à un point de collecte en faisant quelques pas, on est dans une situation comparable parce que là il y a plusieurs centaines de mètres à faire à pied pour des gens qui sont essentiellement âgés. Il faut voir que la moyenne d'âge dans ce quartier, qu'on le veuille ou non, c'est quand même des gens qui sont pas des juniors. Donc ces gens-là si on leur demande d'aller amener leurs poubelles à 500 ou 600 mètres voire plus, faudrait que je regarde la distance, mais on est pas loin du kilomètre ceux qui sont le plus éloignés.

Donc je pense que c'est quand même un petit peu beaucoup demander à ces gens-là surtout que la façon dont c'est prévu donc seront tenu de se rattacher à ce futur point enterré sans qu'ils aient eu la possibilité d'exprimer peut-être de proposer des solutions alternatives.

On nous rebat les oreilles avec justement cette consultation des gens, de voir ce qu'ils pensent vraiment, qu'est ce que pour améliorer leur vie. Bah là je suis désolé, c'est pas parce que c'est une zone villa qu'ils peuvent pas s'exprimer, avoir un point de vue aussi comme les autres citoyens de la Commune. Merci.

**M. RITTER (EVL) :** Merci, Madame la Présidente. J'ai aussi une remarque à faire par rapport à ce qu'à dit Madame YUNUS EBENER concernant le 50% du territoire occupé par la 5<sup>ème</sup> zone, occupé par 12% de la population.

Faut pas oublier que dans cette 5<sup>ème</sup> zone, il y a aussi par exemple, collège du Marais, le cimetière, l'école des Bossoms, jardin robinson par exemple qui prennent beaucoup de surfaces donc cette 5<sup>ème</sup> zone n'est pas seulement occupée par les villas. Je vous remercie.

**Mme BRAUNSCHWEIGER (S) :** Merci, Madame la Présidente. Je souhaiterais répondre à Monsieur SUCHET et à Monsieur RITTER sur des propos que je trouve un peu limite. Quand Monsieur SUCHET dit que les habitants de la zone 5 sont supposément des contribuables plus généreux ne devrait pas participer à l'effort de la communauté, je vois pas en quoi ça fait des citoyens qui seraient au-dessus de ce genre d'efforts. Il y a quelque chose qui m'échappe, faudra qu'on m'explique.

Puis par rapport à Monsieur RITTER, je crois qu'en zone développement il y a plein d'écoles aussi qui prennent beaucoup de place donc je vois pas vraiment où vous voulez en venir. Donc je suis un peu décontenancée par vos arguments. Merci.

**M. AMBORD (MCG) :** Merci, Madame la Présidente. J'ai bien entendu ce que vous avez dit. Au vieux chemin d'Onex, il y a la copropriété du chemin de Tirelonge. C'est un réseau villa que je connais bien parce que j'ai mon atelier qui est vraiment pas loin. Et à l'entrée de cette copropriété du chemin de Tirelonge, il y a un local à poubelles où depuis de nombreuses années déjà, des personnes très âgées aussi et moins âgées, prennent leurs poubelles et font l'effort de les amener aux containers. Donc je ne vois pas pourquoi, x, y, z, n'importe quelle classe sociale, ne devrait pas faire comme tout le monde. Point. Merci.

**Mme GIROUD (Ve) :** Merci, Madame la Présidente. Donc déjà, effectivement il y a des personnes âgées qui doivent se déplacer mais est-ce que vous avez pensé au niveau des travailleurs qui doivent se ramasser toutes les poubelles devant chaque porte ?

Ensuite, les personnes âgées elles ne sont pas uniquement dans les zones villas. Il y en a partout à Onex et elles aussi elles doivent se déplacer. Je veux dire dans les.. vers Onex-Cité ou vers l'office de la population, on a supprimé les poubelles dans nos immeubles et où il y a des personnes âgées qui habitent et qui doivent aussi se déplacer au point de collecte. Donc comme Monsieur AMBORD l'a dit, je ne vois pas pourquoi certaines personnes seraient privilégiées à d'autres. Merci.

**M. SUCHET (PLR) :** Merci, Madame la Présidente. Je crois que je me suis mal fait comprendre par rapport à la contribution des gens de la zone villa. Je parlais de la contribution financière.

Après l'effort collectif par rapport au bien de la planète et de ma Commune, moi je mets au défi de faire un calcul de la distance moyenne que doivent parcourir les personnes âgées qui sont dans la cité par rapport à ce projet où les personnes âgées devront faire plusieurs centaines de mètres pour amener leurs poubelles.

Donc je pense, c'est comme les arrêts de bus ou les arrêts de tram dans le Canton, il y a une loi qui dit qu'il faut en avoir à 300 mètres en moyenne tous les 300 mètres.. par rapport aux habitants pour que chacun puisse avoir le même effort à faire à pied pour aller jusqu'à un arrêt de tram ou un arrêt de bus. Ça c'est le principe.

Je pense que la zone villa peut tout à fait entendre cet argument de rationaliser le ramassage. Je pense que c'est tout à fait sain de faire du ramassage. Le problème il est au niveau de la densité de ces zones de ramassage et qui peuvent, par la force des choses, pas être aussi dense qu'en ville puisque c'est plus étendu.

Donc le problème, on demande un effort supplémentaire à ces gens au niveau des kilomètres. Moi je pense que c'est pas du tout juste d'avoir un seul point de collecte pour toute cette zone alors que les gens devraient faire pas mal de mètres pour aller.. et pas des mètres, des hectomètres, on s'approchera du kilomètre j'en suis persuadé pour les plus éloignés. Et je défie tout le monde de me prouver que dans la cité les gens font plus d'un kilomètre pour amener leurs poubelles à moins qu'ils fassent plusieurs fois l'aller-retour avec leurs ascenseurs. Merci.

**M. LAPALUD (S) :** Merci, Madame la Présidente. J'ai eu le problème avec mon papa qui malheureusement pouvait pas aller descendre ces poubelles. Mais comme l'IMAD passait régulièrement chez lui pour d'autres soins etc. c'est gentiment qu'ils prenaient la poubelle et qu'ils allaient l'amener. C'est des faits qui sont chez beaucoup de connaissances, qui sont aussi dans ces zones villas etc.

C'est vrai qu'il y a pas de trottoirs, c'est vrai qu'il y a pas de choses. C'est des choix. Ils ont pas la circulation. Ils ont pas des nuisances. Ils ont pas d'autres choses, y'a pas d'autres choses. Donc c'est des choix de vie, c'est des choix etc.

Les poubelles bah il y aura quelque chose pour les faire. Certaines personnes, je le vois très bien mettre les poubelles dans leurs voitures et de jeter les poubelles au bout du chemin en voiture, etc. Il y a des solutions. Et à Onex, j'ai toujours vu des aînés, quand ils allaient frapper au service social ou dire j'ai un gros problème pour ça, on les arrangeait tout le temps.

Donc s'il y a 2 ou 3 personnes qui sont vraiment dérangées par ça, je pense qu'ils/elles seront écoutées à la mairie ou nos services sociaux, etc. et que quelque chose sera fait pour elles. Ça s'est mon avis mais vous le prenez comme vous voulez. Merci.

**M. FUSCO (MCG) :** Merci, Madame la Présidente. Nous savons tous que les écopoints sont favorables à tout le monde et ça ça fait déjà depuis des années. Or ce soir j'entends que des personnes âgées ne peuvent pas marcher et ceci et cela. On nous parle d'Onex, on nous parle de Meyrin que je connais très bien d'ailleurs.

Je vous invite à aller à la Citadelle où là c'est un lieu où il y a beaucoup de villas et la plupart des personnes qui y habitent c'est des personnes âgées et les écopoints ils y sont depuis plusieurs années. Donc je pense que si eux ils peuvent le faire, pourquoi Onex ne pourrait pas alors qu'on vient parler de sport, je pense que ce serait pas mal.. vu que c'est un point de rencontre.

Les gens se rencontrent, les personnes âgées quand il y en a un qui va jeter sa poubelle, il rencontre une autre personne. Bah c'est quand même du social qui s'y fait. Merci.

**Mme YUNUS EBENER :** Oui, je tiens à préciser que lors de mon exposé sur le sujet, il y a un règlement cantonal, comme vous l'avez évoqué Monsieur SUCHET par rapport aux bus et la distance qu'il doit y avoir. Et bien on a aussi ça, un règlement cantonal par rapport aux déchets.

Donc la part pour les points de récupération, c'est-à-dire les verres, le fer, l'alu et le PET c'est 500 mètres et pour les points de collecte c'est 200 mètres.. 2/300 mètres. Donc

c'est pas,, quand vous dîtes que c'est un kilomètre, excusez-moi c'est faux. C'est faux de dire ça.

Et puis c'est vrai Monsieur RITTER, à chaque fois qu'on évoque le territoire habitable, vous évoquez les écoles. Mais là, c'est pas le même statut donc c'est de dire où est-ce qu'on peut construire des maisons. Et il me semble mais je veux bien vérifier, je vérifierai avec les services, là où on peut construire pour y habiter et puis c'est pas forcément les mêmes zones par rapport aux écoles. Mais c'est quelque chose que je vais vérifier et je reviendrais vers vous sur le sujet. Donc on n'est pas obligé de polémiquer là-dessus.

**Mme MASE (UDC) :** Merci, Madame la Présidente. J'ai écouté très attentivement les arguments de chacun, que je comprends parfaitement de tous les bords. Et j'en viens à cette conclusion. Le ramassage des ordures par bennes enterrées ou pas, est un sujet quand même qui touche les gens de près et je pense qu'avant de changer un système en place dans un quartier ou dans un autre, ça serait bien de consulter les personnes, s'il vous plaît. Merci.

**Mme GIROUD (Ve) :** Oui, alors je vais répondre à Madame MASE par mon petit exemple personnel. J'habite au 26 chemin Victor-Duret. Du jour au lendemain, on a changé mes poubelles qui étaient dans mon immeuble où maintenant je dois marcher quelques mètres. Donc voilà sans consultation donc ça c'est déjà fait et ça continuera à se faire. Je ne vois pas pourquoi chacun devrait avoir son petit confort pour avoir une poubelle devant chez eux. Merci Madame.

**La Présidente (EVL) :** Merci Madame GIROUD. La parole n'étant plus demandée, je demande à Monsieur PASQUIER de nous lire les attendus de ce projet de délibération. (Lecture) Merci, Monsieur PASQUIER. Celles et ceux qui approuvent le projet de délibération 2350, pressent le +. Celles et ceux qui le refusent, le -. O pour l'abstention. Je lance le vote.

**Le projet de délibération 2350 est approuvé par 21 oui et 6 non (27 votants)**

**Délibération 2350 dont la teneur est la suivante :**

*«Vu le règlement communal relatif à la collecte, au transport et à l'élimination des déchets ménagers, adopté par le Conseil administratif le 5 juillet 2016 et les modifications du 16 avril 2020*

*Vu le refus du projet de délibération 1968 "Bennes à ordures ménagères enterrées - 2<sup>ème</sup> étape - Crédit" présenté au Conseil municipal du 13 décembre 2011*

*Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, article 30, alinéa 1, lettres e et m*

*Vu l'exposé des motifs*

*Sur proposition du Conseil administrative*

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

décide :

*à la majorité simple*

*par 21 oui et 6 non sur 28 Conseillers municipaux présents*

1. *D'installer une benne à ordures ménagères enterrée au chemin des Verjus 92*
2. *D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr. 37'000.00 destiné à ces travaux*
3. *De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administrative*
4. *De l'amortir au moyen de 10 annuités dès la première utilisation du bien estimée à 2022*
5. *D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de Fr. 37'000.00 afin de permettre l'exécution de ces travaux*
6. *De demander à l'Etat de Genève de bien vouloir exonérer la présente opération de tous frais et droits, y compris les émoluments du Registre foncier et du Service de la mensuration officielle, en raison de son utilité publique. »*

\* \* \*

Avant de vous proposer une pause, je pense que vos représentants au bureau vous ont avertis mais je préfère le faire encore. Pour les raisons sanitaires, les nouvelles mesures prises par la Confédération, il n'est plus possible de manger le cornet lunch qui est fait dedans. Si vous souhaitez manger, il faudra manger dehors. Et je vous propose 20 minutes de pause. À tout à l'heure.

PAUSE 20H55

REPRISE 21H20

*Départ de Mme Philippine SCHMIDT-MESSINA à 21 heures*

**11) Ecole d'Onex-Village – Rénovation du préau et des jeux - Crédit de Fr. 380'000.00  
[projet de délibération 2351]**

**La Présidente (EVL) :** C'est un nouveau projet de délibération. Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ? (Silence). Non, très bien. Alors je passe la parole à Madame KLEINER.

**Mme la Maire :** Merci, Madame la Présidente. Il s'agit maintenant de s'occuper d'aménagements pour les enfants, un petit groupe d'enfants mais pour les enfants tout de même. C'est, comme vous avez pu le voir, un projet dans des écoles d'Onex.

C'est le service exploitation qui encadre, qui gère, qui entretient les jeux dans les écoles. Ces jeux à Onex-Village, à l'école d'Onex-Village, ils ont déjà une quinzaine d'années et peut-être comme vous avez pu le voir sur les photos, il y a très peu de choses. Il y a surtout une

maisonnette pour des tout-petits, alors qu'il y a 4 classes à Onex-Village avec tous les âges et il y avait une certaine nécessité à repenser la proposition de jeux.

Ce que je trouve particulièrement intéressant dans cette proposition, c'est que c'est l'association des parents d'élèves qui est venue vers nous après avoir consulté le GIAP et les enseignantes avec un projet qui correspond aux besoins de l'école.

Quand le service exploitation il a pris ce projet en main, il a trouvé que le tout avait été très bien étudié, en dehors peut-être du surfaçage qui a été ajouté à ce projet. Sur les photos encore vous avez peut-être vu que le surfaçage est pas mal abîmé, que le goudron doit régulièrement être réparé et puis que les pavés qui sont sous l'abri sont régulièrement abîmés, doivent aussi tout le temps être réparés.

Et du coup le service a fait une proposition de refaire le surfaçage avec du bitume. On a eu une longue discussion de savoir qu'est-ce qu'on choisissait comme revêtement de façon à ce que ce soit un revêtement qui soit plus durable et notamment pour éviter que ce revêtement noir soit un îlot de chaleur.

On est finalement arrivé à la conclusion qu'avec les arbres en place qui ont une belle couverture et avec les bâtiments environnants, c'était pas nécessaire de mettre un montant important dans un revêtement clair ou un revêtement blanc. D'autant plus que ce revêtement clair il était régulièrement.. enfin il va être régulièrement nettoyé par des nettoyeuses qui noircissent ce bitume. Donc le choix est principalement parce que c'est une zone très ombragée. Le choix s'est porté sur du bitume traditionnel foncé.

Je dirais encore une chose. C'est typiquement un projet qui a fait l'objet d'une consultation après que l'association et le GIAP et les enseignants soient venus avec un projet. On est allé les revoir avec un projet un petit peu amélioré notamment ils avaient pas inclus l'entourage des arbres qui aujourd'hui ont des bancs de pierre et le service a jugé utile de transformer ces bancs de pierre en bancs en bois pour permettre aux arbres de mieux développer leurs racines. Et du coup il a apporté des améliorations aussi sur le sol, c'est une partie de ce sol est perméable fait en copeau de bois. Donc il est un tout petit peu étendu la zone de jeu surtout pour la santé des arbres. Et puis l'école, l'association de parents d'élèves, le GIAP ont été évidemment enthousiasmés à l'idée d'avoir ce projet.

Une des craintes qui subsistait c'était le bruit que ça pouvait générer au cœur d'Onex-Village parce que c'est clair que dès qu'il y a une place aménagée comme ça, c'est pas seulement pendant les récréations des enfants que ces jeux sont employés mais ils sont utilisés après l'école, le samedi, le dimanche par les familles qui ont envie de se délasser et il y a tant une aire où on peut tranquillement s'asseoir et discuter que des espaces de jeux sécurisés pour les enfants.

Une consultation des habitants d'Onex-Village a été organisée par l'association. Malheureusement très peu de gens sont venus mais ceux qui étaient là, ce sont renseignés et n'ont vu aucunes objections à ce qu'on développe les jeux dans ce contexte.

J'aimerais encore ajouter un détail. Le montant peut paraître élevé. Donc juste à titre de comparaison, lors de la dernière législature.. en fin de législature, vous aviez voté la réfection des jeux et de la surface bitumée d'Onex-Parc. Et on était à Fr. 340'000.00 où la réfection des jeux.. non c'était à Gros-Chêne pardon.. Gros-Chêne c'était fr. 340'000.00 et Onex-Parc l'ensemble de jeux où c'est beaucoup plus grand c'est Fr. 1'000'000.00 qui avait été investi. Donc ces Fr. 380'000.00 sont finalement assez dans la norme de ce que coûte ce type de jeux. C'est bien sûr pas que les jeux, c'est aussi le revêtement mou pour assurer la sécurité et puis là on profite de refaire le bitume.

Nous faisons.. je fais volontiers une commission avec le responsable du service pour vous présenter plus en détail ce projet si vous le jugez nécessaire. Merci Madame la Présidente.

**M. PASQUIER (PLR) :** Merci, Madame la Présidente. J'aimerais ici remercier le Conseil administratif pour nous présenter ce projet qui est très bien élaboré avec quelque chose qui nous plaît beaucoup, c'est la concertation. La concertation avec les utilisateurs, on en a parlé tout à l'heure. Donc pour le groupe PLR nous pouvons voter sans autre ce projet sur le siège de manière que les enfants puissent à la rentrée scolaire 2023 avoir un magnifique préau avec des jeux qui correspondent aux âges de ces enfants.

J'aurais une requête à formuler ou un souhait à formuler. C'est que, mesdames du Conseil administratif, vous qui êtes en charge d'administrer la Commune, vous puissiez prendre influence d'une manière ou d'une autre auprès des privés du Vieux-Village, en particulier à la rue Gaudy-Le-Fort, pour qu'ils effacent ou qu'ils remettent en état ces murs qui sont tagués et dénature complètement le Vieux-Village. Voilà, je vous remercie.

**M. MOSCHELLA (EVL) :** Je vous remercie, Madame la Présidente. Au vu de l'ampleur du projet, notre groupe aimerait aller en commission pour avoir plus de détails. Merci.

**La Présidente (EVL) :** Merci Monsieur MOSCHELLA. Un renvoi en commission est demandé. Je vous rappelle qu'on s'exprime sur le sujet. Monsieur AMBORD.

**M. AMBORD (MCG) :** Le groupe MCG s'oppose au renvoi en commission. Après vérification sur place, nous constatons que les jeux sont obsolètes. D'après l'exposé des motifs, ce projet a l'assentiment des enseignants de l'association des parents d'élèves ainsi que du GIAP. Par conséquent nous sommes disposés à voter oui sur le siège. Mais nous nous opposons pas à un renvoi en commission.

**Mme VESELI (Ve) :** Merci, Madame la Présidente. Bonsoir à tous. Merci pour ce projet. Nous on va demander également le renvoi en commission. En effet, nous trouvons que certains nombres d'éléments ne sont pas assez développés dans le projet.

Premièrement, nous aimerions que soit analysé comment on peut développer les espaces végétalisés et ombragés dans les préaux conformément à une motion des Verts qui a été déposée en faveur de la transformation des cours d'écoles dans ce sens. Également de prévoir une zone dédiée à des potagers urbains et à un point d'eau. Enfin, d'étudier l'utilisation préférentielle de revêtements d'origine végétale dans les aménagements ou dans des tons clairs afin de diminuer la chaleur.

Par ailleurs, on ne comprend pas bien comment va se faire la récupération de l'eau dans ce projet. Nous aimerions savoir comment le projet eau en ville, le crédit d'étude qui a été voté par le Conseil municipal sera pris en considération dans le cadre de ces projets. Du coup nous aimerions qu'une commission.. que la commission nous amène les réponses à ces questions auxquelles nous attendons une réponse. Voilà. Je vous remercie et c'est tout pour moi.

**M. GAUTHIER (S) :** Alors sur le fond, le parti Socialiste, le groupe Socialiste salue la volonté d'entretien des infrastructures communales du Conseil administratif. Ce d'autant plus qu'il s'agit d'une école publique.

Sur la forme, le groupe Socialiste partage également les interrogations soulevées par le groupe des Verts sur la question de la végétalisation de l'école et c'est pour ça.. pour lever ces quelques interrogations, le groupe Socialiste demande également le renvoi en commission.

**M. TOGNAN (UDC) :** Merci, Madame la Présidente. C'est bon là ? Euh donc nous le groupe UDC demande aussi le renvoi en commission car nous avons aussi des questions. Merci Madame la Présidente.

**La Présidente (EVL) :** Merci, Monsieur TOGNAN. La parole n'étant plus demandée, nous allons voter sur le renvoi en commission. Celles et ceux qui approuvent le renvoi en commission, pressent le +. Celles et ceux qui le refusent, le -. 0 pour l'abstention. Je lance le vote.

**Le projet de délibération 2351 est renvoyé en commission des bâtiments par 21 oui, 4 non et 1 abstention (26 votants)**

**12) Crédit budgétaire supplémentaire de Fr. 1'534'972.58 pour réaliser des amortissements complémentaires (projet de délibération 2352)**

**La Présidente (EVL) :** Y'a-t-il une opposition à l'entrée en matière ? (Silence). Parfait. Alors on entre en matière. Personne demande la parole, si Monsieur AMBORD.

**M. AMBORD (MCG) :** Merci, Madame la Présidente. Des amortissements supplémentaires ont déjà été réalisés en 2019 et 2020. D'après l'exposé des motifs, le Conseil administratif a reçu de nouvelles estimations fiscales pour 2021. Bonne nouvelle, elles sont supérieures à celles estimées lors de l'établissement du budget. Le MCG est donc favorable à cet amortissement supplémentaire qui facilitera l'équilibre du budget des prochaines années.

**M. PETERSCHMITT (Ve) :** Merci, Madame la Présidente. Les Verts et Vertes soutiennent la proposition du Conseil administratif qui est de libérer les charges d'amortissement afin d'aider à maintenir l'équilibre des prochains budgets. Par conséquent, nous voterons sur le siège. Merci.

**M. STURCHIO (S) :** Merci, Madame la Présidente. Vu les expériences positives voir très positives des dernières années pour les comptes de la Commune, le groupe Socialiste votera également oui sur le siège. Merci.

**Mme KAST :** Merci, Madame la Présidente. Usuellement quand c'est un nouveau projet, on donne la parole au Conseil administratif pour... vous avez été très très rapide donc j'ai effectivement pas dégainé assez vite mais vu les interventions qu'ont été faites, je vais pas épiloguer plus longtemps. Je vous remercie pour la confiance en tout cas si ça continue comme les interventions qui viennent d'être faites.

Et puis je reste à votre disposition pour répondre à des questions mais je crois comme en tout cas les préopinants indiqué, il s'agit maintenant d'une bonne pratique que nous essayons de répéter à chaque fin d'année et qui nous permet effectivement de dégager des disponibilités sur les budgets de fonctionnement futurs. Merci Madame la Présidente.

**Mme PERROTET (EVL) :** Bonjour, Madame la Présidente. Notre groupe, nous sommes soulagés de constater que finalement le Conseil administratif verse le montant complémentaire provenant de la fiscalité dans les amortissements.

En effet, nous avions malheureusement constaté que les amortissements mis au budget 2022 avaient baissé et nous apparaît donc normal de verser cette somme complémentaire aux amortissements. Merci.

**La Présidente (EVL) :** Merci Madame PERROTET. La parole n'étant plus demandée, je vais demander à Monsieur PASQUIER de nous lire les attendus, s'il vous plaît. [Lecture]. Merci, Monsieur PASQUIER. Celles et ceux qui approuvent le projet de délibération 2352, pressent le +. Celles et ceux qui le refusent, le -. O pour l'abstention. Je lance le vote.

**Le projet de délibération 2352 est approuvé par 25 oui et 1 abstention (26 votants)**

**Délibération 2352 dont la teneur est la suivante :**

*«Vu l'excédent de revenus prévisionnels sur la fiscalité estimé dans le cadre du bouclage des comptes 2021*

*Vu les amortissements 2021 prévus au budget 2021, mais réalisés dans les comptes 2020 suite à l'approbation de la délibération D-2315 du 15.12.2020, ce qui libère de la marge budgétaire*

*Vu le tableau d'amortissements complémentaires en annexe à la présente délibération*

*Vu que ces amortissements complémentaires permettent de réduire les charges d'amortissements pour les prochaines années et ainsi libérer une marge budgétaire qui sera utile à l'équilibre à moyen terme du budget de fonctionnement*

*Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, article 30, alinéa 1, lettre d*

*Vu l'exposé des motifs*

*Sur proposition du Conseil administratif*

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**décide :***à la majorité simple**par 25 oui et 1 abstention sur 27 Conseillers municipaux présents*

1. *De procéder à des amortissements complémentaires sur les crédits listés dans l'annexe à la présente délibération pour un montant de Fr. 1'534'972.58*
2. *De comptabiliser ces amortissements complémentaires sous la rubrique 383 « amortissements complémentaires, immobilisations corporelles et incorporelles du patrimoine administratif »*
3. *D'ouvrir à cet effet un crédit budgétaire supplémentaire 2021 de Fr. 1'534'972.58*
4. *De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette »*

\* \* \*

**13) Une bibliothèque d'objets pour les Onésien.nes (projet de motion 385)**

**La Présidente (EVL) :** Et je vais passer la parole à j'imagine Madame BEAUSOLEIL.

**Mme BEAUSOLEIL (Ve) :** Merci, Madame la Présidente. Vous avez pu lire dans la motion ce qu'est le concept de bibliothèque d'objets. Ce genre de structure en tant que telle elles révolutionnent évidemment pas la vie des habitantes et habitants mais elles permettent de mettre en place des nouvelles habitudes de consommation. Elles soutiennent et renforcent un dynamique éco-responsable à adopter au quotidien tout en promouvant le lien social.

Je vous demande donc de renvoyer ce projet de motion au Conseil administratif afin qu'il puisse étudier les possibilités de rejoindre la manivelle, qui est donc la bibliothèque d'objets ou de se coordonner avec les communes voisines pour développer un concept similaire sur Onex. Et ainsi doter notre commune d'une structure qui contribue au GE-réutilise, une initiative à laquelle vient de contribuer la commune. Merci beaucoup.

**M. AMBORD (MCG) :** Merci, Madame la Présidente. Le groupe MCG trouve que c'est une bonne idée et soutiendra cette motion. Merci.

**La Présidente (EVL) :** Merci Monsieur AMBORD. Excusez-moi c'est ma souris qui me fait des siennes de nouveau. Quel cauchemar cette souris. Monsieur D'ARCANGELO FRANCO, vous avez la parole.

**M. D'ARCANGELO FRANCO (S) :** Merci, Madame la Présidente. Comme l'indique cette motion, il est effectivement nécessaire et urgent de repenser nos modes de consommation afin qu'ils sortent d'une logique consumériste et individualiste.

C'est pourquoi le groupe Socialiste soutiendra ce projet et vous invite à en faire de même.

**M. MOSCHELLA (EVL) :** Oui je vous remercie. Alors notre groupe se demande très fortement en quoi ce projet ne fait-il pas doublon avec la recyclerie qui se trouve vers la salle communale ? Et pourquoi à ce moment-là pas simplement faire une beaucoup plus grosse promotion de la recyclerie de la salle communale ?

Si je me souviens bien, le concept est à peu près le même : déposer des objets dont on se sert plus mais qui sont encore en état et pouvoir les récupérer gratuitement pour d'autres personnes. Merci d'avance de votre réponse.

**Mme KAST :** Oui, Madame la Présidente. Les questions et les bonnes idées qui ont été évoquées, le Conseil administratif les partage. Et d'ailleurs si vous votez cette motion vous saurez tout tout tout sur la recyclerie, sur la manivelle et les collaborations envisagées entre les deux dans la réponse à la motion. Merci, Madame la Présidente.

**La Présidente (EVL) :** Merci Madame KAST. La parole n'étant plus demandée, je vais demander à Monsieur PASQUIER de nous lire les attendus de cette motion. [Lecture]. Merci, Monsieur PASQUIER. Celles et ceux qui approuvent le projet de motion 385, pressent le +. Celles et ceux qui le refusent, le -. O pour l'abstention. Je lance le vote.

**Le projet de motion 385 est approuvé par 24 oui et 2 abstentions (26 votants)**

**Motion 385 dont la teneur est la suivante :**

*«Vu le fait que nos ressources sont limitées*

*Vu la nécessité de préserver nos ressources*

*Vu la nécessité d'adopter de nouveaux réflexes de consommation plus respectueux de l'environnement*

*Vu l'engagement du Conseil administratif à contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique*

*Vu l'engagement du Conseil administratif à la plateforme «ge-reutilise»*

*Vu le fait que selon le site « ge-reutilise », la commune ne bénéficie d'aucune adresse de commerce, entreprise, association, marché régulier actif dans la seconde main ou la location d'objets situés sur le territoire*

*Vu les avantages que la mutualisation des biens offre sur l'économie de nos ressources naturelles et économiques*

*Vu l'accueil favorable à toute initiative promouvant le lien social*

*Vu les avantages de la création du lien social sur le vivre ensemble*

*Vu l'exposé des motifs*

*Sur proposition du groupe des Vert.es*

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

***d e m a n d e***

*par 24 oui et 2 abstentions*

**AU CONSEIL ADMINISTRATIF**

1. *D'étudier les possibilités de faire bénéficier les Onésien.nes d'une bibliothèque d'objets sur la commune, en partenariat avec les communes avoisinantes*
2. *Ou de s'adjoindre à un projet de bibliothèque d'objets prévu ou existant dans les environs proches afin d'en faciliter l'accès aux Onésien.nes.»*

\* \* \*

**14) Fondation immobilière de la Ville d'Onex – Budget 2022 (projet de résolution 247)**

**La Présidente (EVL) :** C'est un nouveau projet. Qui s'oppose à l'entrée en matière ? [Silence]. Personne. Je passe la parole à Madame KAST, si j'y arrive. Voilà.

**Mme KAST :** Ah vous m'aurez pas deux fois hein Madame la Présidente [rires]. Donc voilà, j'ai le plaisir de vous présenter le projet de budget 2022 de la Fondation immobilière de la Ville d'Onex. Quelques mots puisque on a beaucoup parlé de participation et de consultation ce soir, quelques mots sur ce processus budgétaire.

Donc évidemment nous sommes dans une logique un tout petit peu différente de celle d'un processus budgétaire communale puisque lorsqu'on gère des immeubles et bien on est soumis à des obligations qui sont celles du droit du bail et il y a des choses que nous devons faire finalement et qui ne relèvent pas de la pure volonté politique.

Néanmoins, il y a un certain nombre de travaux, dit travaux à plus-value ou travaux d'amélioration des objets, qui eux relèvent de la volonté politique. Et pour élaborer et discuter de ça avec l'entier des membres du Conseil, nous procédons de la manière suivante. C'est-à-dire que la commission de construction, qui connaît les immeubles et qui va suivre les travaux, est réunie, on lui présente le projet de budget et puis les travaux envisagés en présence de la régie et puis on discute de ces éléments-là et éventuellement du timing de réalisation de ces éléments-là.

Et des fois comme dans tout budget, sur le timing on se trompe. Donc y'a un certain nombre de travaux qui sont prévus dans ce budget qui avaient été effectivement prévus en 2021 qu'ont pas pu être réalisés en 21, qui sont simplement reportés d'une année. Ça ne change pas grand-chose aux besoins ou à l'intérêt que le Conseil a manifesté par rapport à ces travaux.

Puis évidemment tout ceci est consolidé au niveau du Conseil et approuvé en format Conseil donc avec les différentes personnes tant représentantes du Conseil municipal que désignées par le Conseil administratif qui participent et valident ce projet de budget.

Donc nous avons le plaisir de vous présenter ce projet de budget. Dans l'annexe, vous trouverez les détails des comptes envisagés.. de surtout comment on a construit ces chiffres, notamment il y a des petits astérisques qui ont la vocation de vous expliquer comment certains chiffres sont posés dans ce projet de budget.

Et puis vous retrouvez essentiellement en page finale, je sais plus la combien c'est.. 10, la liste des travaux à plus-value qui sont véritablement des.. je dirais des travaux qui changent, qui améliorent significativement les immeubles et qui ne sont pas uniquement de l'entretien soit de la réparation des choses qui pourraient être endommagées avec le temps.

Donc je reste évidemment à votre disposition, je pense, ainsi que celle des représentants du Conseil municipal au Conseil de la FIVO pour répondre à vos questions, si vous en avez. Et j'ai le plaisir de relever que malgré un entretien que nous voulons exemplaire de nos immeubles et les préoccupations de nos locataires, malgré une politique des loyers qui peut donner à rougir un certain nombre de bailleurs sociaux du Canton sans subventions, je le rappelle, en tout cas sans subventions à la pierre, il y a quelques subventions à la personne.

Et bien nous pouvons ainsi vous proposer un budget excédentaire d'environ Fr. 1'500'000.00, ce qui est dans la norme de toutes ces dernières années. Et nous en sommes, je crois, assez fiers et nous vous invitons évidemment à soutenir ce projet de budget. Merci, Madame la Présidente.

**M. AMBORD (MCG) :** Merci, Madame la Présidente. Je vous prie d'excuser auprès de la FIVO mon absence lors de la dernière séance, j'étais retenu au comité de pilotage du contrat de quartier pour présider la séance.

Le MCG approuve le budget 2022 bien entendu et estime que celle-ci est bien gérée. Merci.

**M. RITTER (EVL) :** Merci, Madame la Présidente. Le groupe ECHO-Vert'Libéraux approuvera le budget de fonctionnement 2022 de la FIVO pour un montant de Fr. 3'435'100.00 aux charges et un montant de Fr. 4'983'400.00 aux revenus laissant apparaître un excédent de revenus de Fr. 1'548'300.00.

Il remercie l'administration pour sa bonne gestion. Merci.

**Mme VESELI (Ve) :** Le groupe des Verts va également approuver ce budget et remercie également l'administration pour ce budget. Voilà, merci.

**Mme BRAUNSCHWEIGER (S) :** Merci, Madame la Présidente. Donc le PS vous invite à approuver le budget 2022 de la FIVO qui clôt cette année encore un budget laissant apparaître un excédent de revenus de près de Fr. 1'500'000.00.

Ce montant permettra de financer l'entretien des biens immobiliers de la Fondation ainsi que le développement de nouveaux projets de logements pour la population d'Onex. Pour rappel, la FIVO a pour objectif d'offrir des appartements de qualité pour les habitants/habitantes d'Onex, en particulier pour la population plus défavorisée.

La FIVO participe ainsi à la lutte contre les loyers abusifs en proposant des logements à prix abordables et en s'engageant au maintien et à la rénovation de ces biens immobiliers. La Fondation œuvre également à l'agrandissement de son parc immobilier en prenant part au développement de nouveaux quartiers. Ainsi la FIVO sera attentive à ce que les points de collecte des poubelles se trouvent à proximité des immeubles dans ces nouveaux quartiers.

Je tiens à rappeler le rôle central des Fondations immobilières communales afin de lutter contre les dérives spéculatives du marché du logement genevois. Merci, Madame la Présidente.

**M. TOGNAN (UDC) :** Merci, Madame la Présidente. Le groupe UDC soutiendra également le budget de fonctionnement de la FIVO. Merci Madame la Présidente.

**La Présidente (EVL) :** Merci Monsieur TOGNAN. La parole n'étant plus demandée, je demande à Monsieur PASQUIER de nous lire les attendus de ce projet de résolution. [Lecture]. Merci, Monsieur PASQUIER. Celles et ceux qui approuvent le projet de résolution 247, pressent le +. Celles et ceux qui le refusent, le -. 0 pour l'abstention. Je lance le vote.

**Le projet de résolution 247 est approuvé à l'unanimité (26 votants)**

**Résolution 247 dont la teneur est la suivante :**

*«Vu le budget de fonctionnement 2022 présenté au Conseil de fondation, avec un montant de Fr. 3'435'100.00 inscrit aux charges et un montant de Fr. 4'983'400.00 inscrit aux revenus, laissant apparaître un excédent de revenus de Fr. 1'548'300.00*

*Vu l'acceptation de ce budget par le Conseil de fondation en date du 24 novembre 2021*

*Vu l'exposé des motifs*

*Sur proposition du Conseil administratif*

***LE CONSEIL MUNICIPAL***

**décide :**

*par 26 oui*

1. *D'approuver le budget de fonctionnement 2022 de la Fondation immobilière de la Ville d'Onex, pour un montant de Fr. 3'435'100.00 aux charges et un montant de Fr. 4'983'400.00 aux revenus, laissant apparaître un excédent de revenus de Fr. 1'548'300.00.*

\* \* \*

**15) Rapport de la commission Urbanisme (URB-1618) - Présentation des projets et travaux en lien avec la mobilité, enjeux et discussion**  
**Rapporteur : Monsieur Matthieu ISCHER**

**La Présidente (EVL) :** Est-ce que le rapporteur Monsieur ISCHER veut dire quelques mots ?

**M. ISCHER (S) :** Volontiers merci beaucoup, Madame la Présidente. Donc c'était une réunion très intéressante. On a abordé autant la circulation à vélo que motorisée qu'à pieds et on a appris pleins de choses. Ça nous a permis d'avoir une bonne idée de ce qui se passe actuellement. Merci.

**La Présidente (EVL) :** Merci Monsieur ISCHER. Des commentaires ? Oui, Monsieur PETERSCHMITT.

**M. PETERSCHMITT (Ve) :** Merci, Madame la Présidente. Alors nous tenions à remercier le service qui a présenté ce jour-là la présentation. On a appris plein de choses et on espère que les projets aboutiront à terme. Merci beaucoup.

**La Présidente (EVL) :** Merci Monsieur PETERSCHMITT. Plus de paroles demandées.

**16) Rapport de la commission Sociale (SOC-1619) - Présentation des cuisines scolaires**  
**Rapporteuse : Madame Nathalie KELLER**

**La Présidente (EVL) :** Alors en l'occurrence c'était moi le rapporteur. C'était une commission.. je vais dire juste quelques mots parce que vous avez tout dans les documents.

C'était une commission très intéressante. On a appris beaucoup de choses notamment que les cuisines scolaires servent plus de 90'000 repas par an. On a appris beaucoup de choses aussi sur le label fourchette verte et la manière dont s'est appliqué avec les cuisines scolaires. C'est pas très simple.

L'organisation également assez complexe et vous avez le PowerPoint que j'ai joint à la commission.. au rapport parce qu'il était vraiment très bien fait et très clair surtout. Voilà.

Est-ce qu'il y a des commentaires sur ce point n°15 ? Non, OK.. ce point n°16 pardon, excusez-moi je suis un peu en retard.

## 17) Propositions individuelles et questions

**La Présidente (EVL) :** Avant de passer la parole à toutes les personnes qui ont des propositions à faire, j'ai moi une proposition à vous faire relative au vote du 28 novembre dernier, donc la proposition c'est d'en prendre acte et de continuer le travail.

Donc je vous propose une commission réunie ou ad hoc ou sectorielle à votre choix. Mais je vous propose que nous demandions la tenue d'une commission au mois de janvier. Monsieur AMBORD.

**M. AMBORD (MCG) :** Oui j'ai une question pour le Conseil administratif.

**La Présidente (EVL) :** Excusez-moi. Vous aurez.. la question vous allez poser la question mais là on parle de la commission sur le règlement du Conseil municipal mais vous poserez votre question dès qu'on a terminé ça. Monsieur RITTER.

**M. RITTER (EVL) :** Merci, Madame la Présidente. Alors notre groupe nous privilégiions la commission ad hoc parce que ça permettra d'envoyer les personnes qui sont intéressées à y aller pour faire.. pour discuter de ce sujet-là. Je vous remercie Madame la Présidente.

**M. STURCHIO (S) :** Merci, Madame la Présidente. Le groupe Socialiste est tout à fait favorable à votre proposition et après réflexion, il propose que ce soit la commission citoyenneté, communication et pétition qui soit saisie de cette affaire. Merci

**La Présidente (EVL) :** Donc vous proposez une commission sectorielle ?

**M. STURCHIO (S) :** Oui tout à fait. Merci.

**Mme BEAUSOLEIL (Ve) :** Merci, Madame la Présidente. Après réflexion, on a eu la même conclusion que le groupe Socialiste. On propose la commission sectorielle à savoir celle des pétitions. Cette commission a déjà beaucoup travaillé sur le sujet. Il me semble qu'il y avait déjà eu deux commissions dessus.

Donc les commissaires connaissent le sujet et on recommencera pas les mêmes débats qu'on a déjà eus. C'est pour ça qu'on propose de la renvoyer là-bas. De plus, les personnes qui tout d'un coup seraient très intéressées sur le sujet peuvent toujours échanger leur place le temps de la commission. Voilà. Merci.

**La Présidente (EVL) :** Merci Madame BEAUSOLEIL. Je rappelle juste pour les échanges de places. Il y a pas de problèmes sauf que le président de la commission doit être un commissaire et pas un remplaçant donc on peut pas remplacer tout le monde. C'est juste ça. Monsieur TOGNAN.

**M. TOGNAN (UDC) :** Merci, Madame la Présidente. Le comité.. le groupe UDC soutiendra la commission ad hoc. Merci.

**La Présidente (EVL) :** J'ai pas compris ce que vous...

**M. TOGNAN (UDC) :** La commission.. on soutient la commission ad hoc

**La Présidente (EVL) :** D'accord. J'ai deux propositions de commissions. Est-ce que vous souhaitez un vote ? Madame KAST.

**Mme KAST :** Un petit point de règlement, Madame la Présidente, nous sommes au point propositions individuelles et questions. Si c'est renvoyé dans une commission qui existe, là il y a pas de souci puisqu'une commission peut être convoquée sur demande de trois de ces membres. Donc je pense qu'il y aura trois conseillers municipaux qui seront d'accord de convoquer sur le sujet.

Si l'option c'est de faire une commission ad hoc, malheureusement la procédure est un tout petit peu plus contrainte puisqu'il faudrait une décision du Conseil municipal pour la constituer puis après demander aux groupes qui ils envoient dans ladite commission. Et donc je crains qu'on puisse pas voter sur cette question dans le point propositions individuelles et questions.

Donc en gros, vous avez le choix entre vous rabattre sur la commission sectorielle et faire une demande de réunion et là c'est tout à fait dans le cadre du règlement, il n'y a aucun problème.. sur demande de trois membres je pense qu'il y aura assez de monde pour lever la main et pour avoir lieu en janvier.

Soit vous devez reporter ce point au mois de février pour créer officiellement une commission ad hoc.

**La Présidente (EVL) :** Je pense qu'on va éviter de perdre du temps. Est-ce qu'il y a au moins trois commissaires qui sont prêts à lever la main pour avoir une commission sectorielle au mois de janvier sur le sujet ? Oui.. OK.. alors c'est réglé. Merci.

Alors autres propositions et questions ? Monsieur AMBORD, vous étiez le premier.

**M. AMBORD (MCG) :** Oui merci, Madame la Présidente. Oui effectivement j'ai une question au Conseil administratif. J'ai été sollicité par un citoyen qui a envoyé une lettre au Conseil administratif, à la mairie. Je vais vous lire cette lettre : Situation délicate liée à la circulation routière.

« Mesdames les conseillères administratives, je soussigné, habitant de la rue du Vieux-Moulin, me permets de vous adresser ce courrier afin de vous faire part d'une situation délicate liée à la circulation routière. Donc à l'aménagement d'un lieu bien précis. Depuis que je suis installé à Onex, soit depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, je constate qu'il y a un réel danger pour les utilisateurs de véhicules automobiles qui possèdent une place de parking à la hauteur du numéro 13 de la rue du Vieux-Moulin. Lorsqu'ils doivent quitter leur place de stationnement avant de s'engager sur la voie publique, en annexe vous trouverez un plan

de situation. En effet, vous constaterez que les automobilistes doivent jongler à la sortie de leur place de stationnement entre les cyclistes, pistes cyclables sur une propriété privée. Les places de stationnement zone bleue qui se trouvent sur la gauche et qui obstruent la visibilité et un miroir de circulation de très mauvaise qualité car il ne permet de distinguer correctement la distance des autres usagers de la route. Dès lors et au vu du discours recueilli auprès de plusieurs habitants de ce secteur, je me permets de vous faire part de ce fait avant que quelqu'un/ quelconque accident lié à la circulation routière ne survienne. Dans l'attente d'un retour de votre part..... »

Merci. Je voulais juste savoir si vous aviez bien pris connaissance de cette lettre et si c'est en attente ou voilà, Merci.

**Mme MASE (UDC) :** Merci, Madame la Présidente. Mesdames du Conseil administratif, j'ai une petite question. J'aimerais connaître brièvement, dans les très grandes lignes, la politique communale de déneigement des voies publiques ?

Parce que j'ai remarqué vendredi dernier, il y a 4 jours à peu près, à 11 heures 30 du matin en plein milieu de la journée, à la route de Chancy en sortant de la rue des Grands Portes direction de la ville que la piste cyclable était complètement blanche.. complètement blanche pas déneigée du tout, pas salée du tout. Et j'ai vu dans ce fait plusieurs cyclistes qui roulaient sur la route. Je vous remercie.

Ah et puis une petite question à Madame la Présidente du Conseil municipal. La liste de présence n'a pas circulé dans cette région de la salle...

**La Présidente (EVL) :** Alors elle est là, vous pourrez venir la signer.

**Mme MASE (UDC) :** Ah il faut venir chez vous pour la signer. D'accord merci.

**La Présidente (EVL) :** Monsieur PRAT. J'arrive dès que ma souris voudra. Voilà.

**M. PRAT (S) :** Merci, Madame la Présidente. Moi il y a deux commentaires. Le 16 novembre passé, Monsieur FUSCO a parlé de la préférence locale notamment pour la collation du Conseil municipal. Aujourd'hui je demande à qui de droit si l'administration communale a contacté le nouveau propriétaire de l'imprimerie Helvetica située à la place du Marché car cette entreprise est assez bien équipée pour les travaux d'imprimerie traditionnelle. Et plusieurs des affiches pour la votation du 28 novembre ont été imprimées ici à Onex.

Et j'ai maintenant un commentaire à faire concernant la votation du 28 novembre. C'est pas le résultat c'est la façon de comment ça s'est déroulé. Donc dimanche 28 novembre 2021, j'ai voté au local de vote et là plusieurs surprises.

Ce jour-là, la vice-présidente n'était pas une conseillère municipale en fonction. Et normalement c'est quelqu'un qui est actif d'après la liste qui circule tout le temps. Le local a ouvert avec 5 minutes de retard et il y avait du monde qui attendait dehors malgré la météo.

À l'intérieur, un premier contrôle de la carte d'identité et celle de vote, quelques mètres plus loin.. de 6 à 8 mètres, un deuxième contrôle des documents. La carte de vote retenue par les jurés en faisant un quart de tour pour introduire l'enveloppe dans l'urne, donc juste le petit geste, une troisième vérification de l'identité de l'électeur.

Je signale qu'à aucun moment on nous a demandé d'ôter légèrement le masque, ils ont fait le petit geste pour voir... si la photo correspond à l'électeur. Et bon finalement et heureusement, la sortie était libre de tracasseries. Donc des mesures aussi absurdes qu'inutiles qui ne font que de décourager les électeurs. Merci Madame la Présidente.

**La Présidente (EVL) :** Merci, Monsieur PRAT. Je vois que la parole n'est plus demandée. Alors moi j'aimerais ajouter une chose à Monsieur PRAT aussi sur le même sujet.

C'est que ce matin-là je suis allée voter avec mon mari, lequel est français et avait le droit de vote pour la votation communale. Il a présenté ses papiers d'identité, ce qui est normal, plus sa carte de vote qui est normal aussi, sauf que la personne à l'entrée lui a demandé un titre de séjour en plus.

Il y a quand même eu un certain nombre de problèmes ce jour-là. C'est pas du tout spécifié dans les règlements qu'il faut présenter une pièce d'identité plus un titre de séjour. C'est pourtant ce qu'il lui a été demandé ce jour-là. Il les avait mais bon. Voilà, je vais laisser répondre Madame YUNUS EBENER en premier.

**Mme YUNUS EBENER :** Merci, Madame la Présidente. Concernant la rue du Vieux-Moulin, on va faire le nécessaire pour répondre à ces questions. Donc voilà, faut un petit peu patienter.

Madame MASE, concernant la voie publique sur la route de Chancy, donc je vous rappelle que la route de Chancy et la route du Grand-Lancy c'est du ressort du Canton. Donc la Commune ne ne s'occupe pas de ces deux voies. Voilà, merci Madame la Présidente.

**Mme KAST :** Je considérais pas forcément être concernée par les différentes questions mais puisque j'ai quelques réponses à y apporter, j'en profite. Donc effectivement la question de la dangerosité au carrefour du Vieux-Moulin, c'est les services aménagements et sécurité qui conjointement sont en train de préparer cette réponse. Je crois que c'est dans le pipeline, ça va arriver sous peu.

La question du déneigement, Madame MASE, c'est pas dans mon dicastère mais ça suit des règles assez strictes qui sont sauf erreur dans la loi sur les routes. On a vérifié ça l'autre jour en séances des services, les normes VSS. Et donc y'a un ordre de priorité sur le déneigement et nous le suivons comme toutes les communes genevoises.

Et effectivement dans cet ordre de priorité, c'est d'abord les services des voies qui sont utilisés par les services de secours après les voies utilisées par les transports publics.. je vous dis ça de tête donc je suis pas sûre à 100% mais.. un petit coup d'œil vers le chef du service de la sécurité par intérim qui a l'air de me dire que ce n'est pas complètement tout faux ce que je dis. Après ce sont les trottoirs et en dernier lieu les pistes cyclables. Et ce sont les normes fédérales qui nous disent que c'est dans cet ordre-là qu'on doit travailler et opérer le déneigement. Donc voilà pour ce qu'il en est.

Et puis quant au déroulement du local de vote, alors bah vous nous apprenez ce que je considère être un léger dysfonctionnement, on va dire ça comme ça. J'étais pas du tout au courant. Je crois pas que mes collègues l'étaient plus que moi d'ailleurs. Un petit coup d'œil de vérification faite, on était toutes dans le même niveau d'ignorance.

Je sais pas qui était prévu au planning pour assurer la vice-présidence mais effectivement, en principe si les présidents sont désignés une fois pour toutes, pour toute la législature pour justement connaître les règles de bien de fonctionnement et c'est une recommandation qui nous a été faite par la Chancellerie au service des votations.

Pour ce qui est des vice-présidents, en principe c'est l'un ou l'une d'entre vous. Donc je suis un peu étonnée d'apprendre que c'était pas la personne qui était prévue au planning. Vous me l'apprenez donc voilà. Je suis aussi un peu étonnée d'apprendre qu'on a demandé des papiers d'identité à plusieurs reprises alors que le fonctionnement est usuel et s'il devait y avoir des choses exceptionnelles c'était peut-être..

Alors la question du masque, Monsieur PRAT, j'entends peut-être que la vérification a pas été très poussée mais je crois que la recommandation de garder le masque et notamment dans des lieux d'accès où beaucoup de personnes passent doit primer et la vérification doit se faire avec le masque. Donc là-dessus j'y trouve rien à redire.

Par contre les 4 demandes de papiers d'identité et du permis de séjour, je suis un peu étonnée effectivement parce que c'est tout à fait absurde effectivement de demander le permis de séjour d'une personne qui a une carte de vote enfin une carte d'électeur dans la main et un papier d'identité dans l'autre. Parce que si son séjour était pas en norme, il aurait pas l'un ou l'autre.. enfin je veux dire pour moi ça n'a aucun sens et je vous remercie pour ces informations.

Et je pense qu'on se penchera sur cette question de fonctionnement et qu'on recadrera ou expliquera ce qui n'a pas été fait normalement. Je pense pas qu'il y ait vraiment d'autres réponses à vous donner mais je vous remercie de nous avoir informés de ces problématiques.

**M. PRAT (S) :**

Bon je veux dire que juste une semaine avant, donc le 21 novembre, j'étais à Berne pour l'élection présidentielle du Chili. Là il faut faire tout sur place, ça a pris 1 minute et demie par personne et on nous a demandé de faire juste le geste comme ça.. juste ça pour être sûr. Et bon je veux dire que d'après les services de votations, il y aurait eu 362 personnes qui sont venues voter sur place le dimanche. Donc si ça prenait du temps c'était long. Merci.

**La Présidente (EVL) :**

Merci Monsieur PRAT. C'est un peu tard Madame GIROUD. Oui mais c'est pas.... Vous savez c'est pas un débat là.. il y a pas de problèmes vous en discuterez tant que vous voulez mais après la séance. Je suis désolée là c'est pas le sujet.

Je vais lever la séance avant je vais vous souhaiter à toutes et à tous de très bonnes fêtes de fin d'année. Je serais pas à l'escalade parce que je pars après-demain mais je vous souhaite à toutes et à tous de très bonnes fêtes de fin d'année. On se revoit en début d'année prochaine. Bonne rentrée, à bientôt.

**La séance est levée à 22 heures 05.**

Réponse du Conseil administratif à :

La question écrite QE/100 du 9 mars 2021 de Monsieur Abderrahman JOUAIIDI

**QUESTION**

**Concerne :** *Les chemins en mauvais état aux abords des Evaux*

*J'ai pu remarquer l'état de dégradation avancé de nombreux chemins aux abords des Evaux. En effet, les chemins sont en mauvais état, les pavés ressortent du sol et de nombreux trous et rigoles jalonnent les tracés, mettant en danger les promeneurs et plus particulièrement les enfants et les personnes âgées et rendant l'accès difficile pour les poussettes, les promeneurs en général, mais aussi pour les cyclistes. Comme vous pouvez le voir sur les photos ci-dessous, l'état des chemins est très préoccupant.*

*Qu'est-ce que le Conseil administratif a prévu pour remettre en état les chemins et assurer la sécurité des habitant.e.s ?*

*Je vous remercie d'avance et reste à disposition pour toutes questions supplémentaires,*

\* \* \*

**RÉPONSE**

*Le Service de l'environnement et sports est attentif à l'état des chaussées, des trottoirs et plus particulièrement des cheminements piétonniers, pour le confort des promeneurs.*

*C'est pourquoi un crédit de Fr. 337'600.00 a été voté lors du Conseil municipal du 18 juin 2019 dans le cadre du projet "Bien vivre dans sa ville" pour la réfection des chaussées et des aménagements. C'est ainsi que plusieurs tronçons ont été concernés par ce projet, tels que : la traversée piétonne du Bois-de-la-Chapelle, le long de l'école du Bosson, les chemins en matière argilo-calcaire du parc des Racettes, les trottoirs du chemin de Cressy et de François-Chavaz, entre autres.*

*Le cheminement forestier qui traverse le Bois-de-la-Chapelle et qui fait l'objet de cette question ne faisait pas partie de la demande de crédit susmentionnée. Cependant, nous réalisons qu'une intervention s'avérerait judicieuse à ce tronçon. Dans le cadre du projet "Bien vivre dans sa ville", une intervention importante pour créer un accès piédestre afin de rejoindre la commune de Confignon sur une parcelle privée au chemin de la Traille n'a pas pu être réalisée, faute d'un accord avec les propriétaires.*

*Avant de pouvoir répondre à cette question, nous avons attendu la fin des travaux du projet "Bien vivre dans sa ville", pour savoir si la réfection de cette traversée pouvait être financée par le solde de ce crédit. Aujourd'hui, nous pouvons vous informer que nous pouvons envisager prochainement la réfection de ce chemin.*

*Le Conseil administratif*

\* \* \*

La question écrite QE/108 du 12 octobre de Monsieur David Moschella, Conseiller municipal

### **QUESTION**

**Concerne :** Décorations lumineuses publiques pour les fêtes de fin d'année

Chères Conseillères administratives,

Je souhaiterais s'il vous plaît connaître le plus précisément possible :

- La durée annuelle d'exposition des décorations lumineuses
- La consommation électrique totale annuelle pour l'ensemble des décorations lumineuses
- Le temps nécessaire à l'installation, l'entretien et la désinstallation de ces décorations
- L'éventuel coût total annuel de mandataires externes concernés par l'ensemble de la démarche de décoration lumineuse festive
- La fréquence d'achat de nouvelles décorations lumineuses et la raison (fin de vie du matériel existant ou esthétique de changement)

Pourriez-vous s'il vous plaît également indiquer, pour comparaison, la consommation médiane annuelle d'un ménage onésien ? Si l'information de la médiane n'est pas disponible, merci d'indiquer la moyenne.

Avec mes remerciements pour votre travail et mes meilleurs messages,

\* \* \*

### **RÉPONSE**

Les décorations lumineuses publiques installées sur le territoire communal pour les fêtes de fin d'année ont été acquises au fur et à mesure, depuis 2011 jusqu'à 2017, en fonction du budget alloué chaque année. Le montant variait de Fr. 10'000.00 à Fr. 20'000.00. Depuis 2017, nous n'avons ni acquis de décorations lumineuses supplémentaires, ni dû remplacer les motifs, ceux-ci étant identiques depuis leur acquisition.

Nous précisons que dans ces montants alloués chaque année, il y avait également les prises SIDEO, installées sur chaque candélabre, nécessaires pour le branchement des décorations, ainsi que d'un support pour la fixation du motif de décoration.

Cette tâche est assumée par la section de la voirie, par le biais de son atelier de serrurerie. Le montage est assuré uniquement en interne, il n'est pas nécessaire de faire appel à un mandataire externe. Le temps de montage et démontage est évalué à une cinquantaine d'heures avec l'utilisation d'une nacelle durant 3 jours (Fr. 350.00/j). Le stockage de tout ce matériel se situe au Centre intercommunal de la voirie à Saint-Mathieu (CIV).

Les décorations lumineuses sont installées tout le long de l'avenue des Grandes-Commune, à la rue des Bossoms devant la COOP, ainsi que sur la place des Deux-Églises et devant la

*salle communale. La période d'exposition débute la dernière semaine de novembre et s'étend jusqu'à la mi-janvier de l'année suivante.*

*Afin de répondre à la demande sur la consommation d'électricité annuelle pour ces décorations, ces dernières étant installées sur les candélabres d'éclairage public et alimentées par ces derniers, nous avons obtenu l'information, par les SIG, d'une consommation annuelle de 1'300 kWh.*

*Cette consommation est inférieure à un ménage onésien, puisque celle-ci s'élève à 2'000 kWh par habitant et par année.*

*Nous sommes actuellement en phase d'analyse d'un plan lumière du réseau d'éclairage public, dans lequel figure la proposition d'abaisser, voire d'éteindre, les décorations lumineuses durant la nuit.*

*Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette réponse.*

*Le Conseil administratif*

\* \* \*

Le Secrétaire :

La Présidente :

Jean-Pierre PASQUIER

Nathalie KELLER